

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice



**PLAN DE COMMUNICATION
DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU BURKINA FASO
2025 - 2027**

Juillet 2024

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES ANNEXES	6
TERMES CLES.....	7
INTRODUCTION	9
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	10
1.1. Revue documentaire.....	10
1.2. Collecte de données.....	11
II. DIAGNOSTIQUE DE LA COMMUNICATION.....	11
2.1. Etat de la mise en œuvre du plan de communication sur la diversité biologique.....	14
2.2. Cadres juridique et politique	14
2.3. Disponibilité de l'information	16
2.4. Activités et outils de communication existants	18
2.5. Niveau d'appropriation de l'information par les acteurs	20
III. FONDEMENTS DU PLAN DE COMMUNICATION.....	22
3.1. Orientations de la Convention sur la Diversité Biologique en matière de communication (Cadre Mondial) ;	23
3.2. Orientations au niveau national	25
IV. OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DU PLAN DE COMMUNICATION	26
4.1. Objectif global du plan de communication.....	26
4.2. Les objectifs spécifiques par axes stratégiques.....	27
V. APPROCHES, CANAUX ET OUTILS DE COMMUNICATION PRECONISES	28
5.1. Approches de communications.....	28
5.2. Canaux et outils de communication en fonction des approches identifiées	
31	
VI. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION.....	36
6.1. Dispositif de mise en œuvre	36
6.2. Le mécanisme de suivi- évaluation.....	39
6.3. Le cadre logique	40
VII. FINANCEMENT DU PLAN DE COMMUNICATION	48

AVANT-PROPOS

Le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, définit un plan ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure afin de transformer le rapport de nos sociétés avec la biodiversité d'ici à 2030, conformément au Programme 2030 et à ses objectifs de développement durable, et de réaliser la vision commune d'une vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050. La Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) est la traduction au plan national du Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Le Burkina Faso, à travers le Ministère en charge de l'environnement, a entrepris un processus de révision de la première stratégie et plan d'actions nationaux sur la diversité biologique pour être en phase avec les engagements mondiaux. Ce processus permettra au pays de disposer d'un référentiel national susceptible d'adresser des solutions plus efficaces et durables à la dégradation continue des ressources naturelles. Cependant, de nombreux travaux scientifiques basés entre autres sur les évaluations de « Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Service » (IPBES), témoignent amplement du fait que, malgré les efforts, la biodiversité se détériore partout dans le monde à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Le manque ou l'insuffisance de communication, d'éducation et de sensibilisation du public à l'importance de la diversité biologique figure parmi les obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

C'est dans l'optique d'optimiser la mise en œuvre du SPANB révisé, que le présent plan de communication a été élaboré pour mieux faire connaître la biodiversité et amener les populations à changer de comportement pour une gestion durable de la ressource.

Ce plan se veut un outil opérationnel basé entre autre, sur des activités de sensibilisation, d'information et de communication sur la biodiversité, des publics cibles à atteindre, des types et canaux de communication à privilégier, les rôles des acteurs et ainsi que des messages clés à promouvoir.

Pour mieux accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du plan et la mobilisation des ressources, l'engagement de toutes les parties prenantes s'avère nécessaire à travers l'opérationnalisation de cet instrument de plaidoyer et de communication.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement

Ouagadougou, le

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDB	Convention sur la diversité biologique
CESP	Communication, Education, Sensibilisation du Public
CHM	Centre d'échange d'informations sur la diversité biologique
COP	Conférence of Parties
DB	Diversité biologique
DCRPM	Direction de la Communication et des Relations Publiques du Ministère
DGEVCC	Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique
DGPE	Direction Générale pour la Préservation de l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFOM	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
FIE	Fonds d'intervention pour l'environnement
GBIF	Global Biodiversity Information Facility
GCE	Groupes consultatifs d'Experts
IPBES	Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Service
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MCCAT	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme
MEMC	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières
MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

MESRSI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MI	Ministère des Infrastructures
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MRAH MRV	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques Measuring, Reporting and Verification
NAMA	Nationally appropriate mitigation actions, ou Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
ONEDD	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OS	Objectif spécifique
OSASTT ou SBSTTA	Organe Subsidaire chargé des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques
OSC	Organisation de la Société Civile
PANA	Programme d'Action Nationale d'Adaptation à la variabilité et au Changement Climatique
PANEDD	Plan d'Action National pour l'Education Environnementale et le Développement Durable
PFNL	Produit forestier non ligneux
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNGIM	Programme national de gestion de l'information sur le milieu
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
RIDEB	Réseau d'Information et de Documentation Environnementale du Burkina
RTB	Radiodiffusion Télévision du Burkina
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SP/CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SP/CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
SP/PNGIRE	Secrétariat Permanent du Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SPANB	Stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Analyse des forces, forces, opportunités et menaces de la communication du MEEA
Tableau 2 :	Analyse forces, faiblesses, opportunités et menaces de la communication du SP/CNDD
Tableau 3 :	Canaux et outils de communication
Tableau 4 :	Idées de messages clés
Tableau 5 :	Le Cadre logique
Tableau 6 :	Budget triennal du plan de communication

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :	Planning de mise en œuvre
Annexe 2 :	Reference bibliographique
Annexe 3 :	Questionnaires

TERMES CLES

Ressource naturelle : selon le dictionnaire aqua portail, ce sont les ressources renouvelables, tangibles et non tangibles, notamment l'air, les sols, les eaux, la flore et la faune, ainsi que les ressources non renouvelables.

Biodiversité ou diversité biologique : selon le lexique de novethic, c'est la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

Le Cadre Mondial de la Diversité Biologique de Kunming-Montréal : est le plan stratégique qui vise à stimuler, faciliter et promouvoir une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements et des autorités locales et infranationales, avec la participation de l'ensemble de la société, afin de faire cesser et d'inverser la perte de biodiversité, « encyclopédie libre Wikipédia ».

Espèce : selon le dictionnaire Larousse, c'est la population d'organismes très proches qui peuvent se reproduire entre eux mais qui ne peuvent, en principe, pas se reproduire avec les membres d'autres espèces.

Espèce clé : c'est l'espèce qui a un rôle clé dans la structuration des communautés par la provision d'un habitat ou d'interactions dans la chaîne alimentaire. Dans certains cas, ce rôle peut être plus large que celui qui semble apparaître à la suite d'observations sur l'abondance ou la biomasse d'espèces déterminées, selon le dictionnaire Larousse.

Ecosystème : complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.

Gène : Unité basale d'hérédité dans un organisme qui consiste en une séquence d'acides désoxyribonucléiques (ADN), siège de l'information pour construire et entretenir les cellules, et support de transmission des traits génétiques aux descendants par la reproduction.

Habitat : lieu ou type de site dans lequel un organisme ou une population existe à l'état naturel.

Ressources génétiques : matériel génétique ayant une valeur effective ou potentielle.

Organisme : un organisme (du grec organon, « instrument »), ou organisme vivant, est, en biologie, un système vivant complexe, organisé et est le produit de variations successives au cours de l'évolution.

Convention sur la Diversité Biologique : traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, avec trois buts principaux que sont la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable

de ses éléments ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Ecocitoyen : L'éco-citoyen est conscient d'appartenir à un territoire (terre, continent, ou pays) qui garantit son existence, ce qui implique des droits et des devoirs par rapport à l'environnement.

Ecocitoyenneté : Le mot écocitoyenneté ou « éco-citoyenneté » est bâti sur l'assemblage de l'abréviation de « éco » pour écologie et du mot citoyenneté. C'est le comportement d'une personne ou d'un groupe de personnes qui repose sur le respect des règles et des principes visant à respecter l'environnement.

Communication : Elle désigne l'action ou le fait de communiquer, d'établir une relation avec autrui. La communication est un processus d'échange d'informations, d'idées, en vue d'exercer une certaine influence et susciter une réaction.

Information : L'information est un ensemble de données constituant un message sur un phénomène ou un événement qu'on transmet.

Sensibilisation : La sensibilisation consiste à rendre un groupe cible sensible, réceptif et attentif à un phénomène donné ou une situation. C'est faire évoluer des représentations pour modifier les comportements.

Education : Élément important du développement des personnes, l'éducation permet le développement d'un ensemble de connaissances et de valeurs morales, physiques, psychiques et intellectuelles. Elle conduit à l'acquisition de savoirs et savoir-faire dans le but d'atteindre le niveau de culture souhaitée.

Représentation : Elle s'entend ici comme ce qui est présent à l'esprit ou ce qui forme un acte de pensée.

Convention RAMSAR : La Convention sur les zones humides d'importance internationale, plus connue sous le nom de Convention de Ramsar, est un traité international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. C'est le seul traité mondial portant sur un seul écosystème.

Planning de mise en œuvre : Le planning de mise en œuvre est un outil important de pilotage car il permet de mieux agencer la mise en œuvre des activités sur une période bien déterminée. Il reprend les activités du cadre logique et précise le budget, les acteurs de mise en œuvre et les périodes indicatives de réalisation des activités.

INTRODUCTION

La Convention sur la diversité biologique est la première tentative de la communauté internationale à aborder la biodiversité en tant qu'une seule et même entité d'un instrument juridique mondial. Elle porte non seulement sur la conservation de la biodiversité en soi mais également sur des aspects socio-économiques, ce qui en fait un élément phare pour l'environnement et le développement.

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal constitue une réponse mondiale à la perte alarmante continue de la biodiversité et à la menace que cela représente à la nature et au bien-être humain. Sa vision est celle d'une société vivant en harmonie avec la nature, ou « d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains ».

Cependant La liste rouge de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN) s'allonge d'année en année. Le monde perd sa biodiversité à un rythme de plus en plus accéléré. L'action anthropique et le changement climatique dégradent la diversité biologique. Le monde perd chaque jour entre dix-huit mille (18 000) et cinquante-cinq mille (55 000) espèces selon les données du secrétariat de la convention sur la diversité biologique et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN 2023).

Au Burkina Faso, le contexte sécuritaire que connaît le pays depuis une dizaine d'années va surement aggraver cette situation déjà difficile.

Selon la deuxième monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso de 2020, environ 350 espèces de plantes, 12 espèces de mammifères sauvages, 19 espèces d'oiseaux, 24 espèces de reptiles et 48 espèces de poissons sont menacées d'extinction.

Les causes de cette forte dégradation de la diversité biologique sont bien connues. Elles sont surtout d'origine anthropique et essentiellement liées à de mauvaises pratiques dans l'exploitation des ressources naturelles et aux pollutions de plus en plus importantes.

Cependant l'homme n'a pas suffisamment conscience de l'importance de cette biodiversité pour son existence et de l'impact de son comportement sur cette ressource qui lui est chère. Il faut alors lui rappeler cette lourde responsabilité et surtout l'amener à remodeler son comportement vis-vis de la nature.

La communauté Internationale a adopté un nouveau Cadre Mondial pour la conservation de la Diversité Biologique lors de la Quinzième Conférence des Parties (COP15). Les pays à ladite convention ont la charge de mettre en conformité leurs ambitions, leurs mesures et programmes nationaux avec le

nouveau cadre mondial. En effet, les Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) doivent procéder tel qu'indiqué à son article 6 et en adéquation avec la décision XV/6 de la COP15, à l'actualisation de leurs Stratégies et Plans d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB) afin d'assurer la mise en œuvre effective du nouveau Cadre Mondial de Biodiversité de Kunming-Montréal en vigueur.

La nécessité d'entreprendre des actions d'information, de communication pour le changement de comportement et d'éducation en faveur de la protection de la diversité biologique s'avère impérative, d'où l'élaboration du présent plan de communication sur la diversité biologique.

C'est l'objectif du présent plan de communication qui est une relecture du précédent sur la diversité biologique élaboré en 2016. Ce plan de communication revu, va accompagner la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de la biodiversité au Burkina Faso révisés conformément au nouveau cadre mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal en vigueur. Le présent document de plan de communication comprend (i) une démarche méthodologique, (ii) une analyse diagnostique, (iii) des objectifs, (iv) des approches, canaux et outils de communication (v) un dispositif de suivi-évaluation (vi) un budget prévisionnel.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie suivie pour l'élaboration du plan de communication sur la diversité biologique a été participative et inclusive et s'est déroulée en plusieurs étapes. Elle a consisté d'abord à faire une recherche documentaire sur les stratégies et plans de communication existants en lien avec la biodiversité. Des données ont été également collectées à travers des entretiens auprès des acteurs concernés par la thématique puis, une analyse diagnostique de la communication a été réalisée. Toutes ces activités ont conduit à l'élaboration du plan de communication.

1.1. Revue documentaire

Plusieurs documents essentiels dans le domaine de la diversité biologique ont été consultés, ainsi que les différentes approches de communication sur les enjeux de la convention sur la diversité biologique au Burkina Faso et dans certains pays africains. Les stratégies et plans de communication des pays voisins, ainsi que certaines politiques et des accords internationaux sur le climat, la communication et l'accès à l'information environnementale ont été exploités. L'objectif visé par cette recherche documentaire est de s'imprégner davantage des exposés théoriques explicatifs, de clarification, d'orientation et

de compréhension sur les concepts de base de la communication sur la diversité biologique. Ce qui intègre également les sites web, les pages Facebook des structures productrices de données sur la biodiversité.

1.2. Collecte de données

Elle s'est basée sur un guide d'entretien qui a été élaboré et soumis à des acteurs concernés par la thématique afin de disposer des informations sur la question. Sur la base du guide, des entretiens ont été réalisés avec entre autres, des personnes ressources, du personnel du Secrétariat Permanent du Conseil national pour le Développement Durable (SP/CNDD), des points focaux des conventions en matière d'environnement. Il y'a eu également des entretiens au niveau déconcentré avec les structures techniques régionales, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les tradi-praticiens, ainsi que des personnes des structures partenaires. Les informations et données collectées ont permis de cerner le niveau d'appropriation du concept de biodiversité.

II. DIAGNOSTIQUE DE LA COMMUNICATION

Le MEEA a été institué par le décret N° 2023-0277/PRES-TRANS/PM/MEEA du 22 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Il a pour missions d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, d'eau et d'assainissement.

Le cadre organisationnel et institutionnel du Ministère est caractérisé par une gestion du sous-secteur environnement par ses structures centrales et déconcentrées d'une part et ses partenaires d'autre part. Il est bâti autour de quatre programmes budgétaires opérationnels que sont :

- le Programme 29 086 : Gestion durable des ressources forestières et fauniques ;
- le Programme 29 087 : Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie ;
- le Programme 29 088 : Gouvernance environnementale et développement durable ;
- le Programme 29 089 : Économie verte et changement climatique.

Ces quatre programmes opérationnels sont soutenus par le programme 29 090 : Pilotage et soutien.

Le Programme 29 088 « Gouvernance environnementale et développement durable » est géré par le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD).

Le Ministère en charge de l'Environnement interagit avec plusieurs acteurs qui interviennent soit en tant qu'usagers directs des ressources naturelles, soit en tant qu'acteurs de mise en œuvre. Ses partenaires de mise en œuvre sont entre autres les ministères regroupés dans les secteurs de planification « Production agro-sylvo-pastorale », « Infrastructures et transport, de communication et d'habitat », « Environnement, eau et assainissement », « Recherche et innovation », les collectivités territoriales, les communautés à la base, les ONG et associations de développement, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers...

Les médias locaux et nationaux notamment les radios commerciales, confessionnelles, associatives et communautaires, presse locale en langues nationales, les télévisions, la presse écrite et en ligne constituent également un maillon de la chaîne des partenaires techniques dans les démarches d'information et de sensibilisation des citoyens burkinabé.

Le tableau ci-dessous présente les résultats du diagnostic réalisé sur la communication du MEEA.

Tableau 1 : analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la communication du MEEA

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
---------------	-------------------	---------------------	----------------

-Volonté et engagement manifeste du ministère à valoriser et à redynamiser la communication -Existence d'une Direction de la communication - Existence du Site web du MEEA - Existence des outils de communication (bulletin, page Facebook, dérouleurs, Affiches signalétiques) -Implication de la DCRP dans les activités des directions et structures rattachées -Couvertures médiatiques des activités phares dans les médias de masse -Ateliers et séminaires de formation sur les questions environnementales	-Insuffisance de circulation de l'information entre les structures du MEEA -Inexistence de service de Communication ou des points focaux dans certaines structures et programmes du MEEA -Faible capacité de mobilisation de financement pour les activités de communication -Faible connaissance de certains textes -Absence de partenariats formels avec les médias -Irrégularité dans la production du bulletin « Journal Notre Environnement » -Insuffisance des campagnes de sensibilisation sur les thématiques environnementales -Insuffisance dans les approches d'éducation environnementale -Faible niveau d'enseignement de l'éducation environnementale	-Existence de partenaires potentiels pour le développement de la communication au sein du MEEA -Existence de projets et programmes disposant de spécialistes pouvant apporter des appuis techniques et méthodologiques à la communication au sein du MEEA -Possibilité d'assurer une large communication à travers les nouveaux médias -Existence d'un nombre important de politiques, stratégies, lois et conventions sur l'environnement -Développement de la communication digitale -Existence de curricula dans les écoles sur l'éducation environnementale - Exploitation des bonnes pratiques par les collectivités territoriales	-Faible mobilisation de financements pour les activités de communication -Déficit de communication entre les différents acteurs -Situation sécuritaire dégradante
---	---	---	---

2.1. Etat de la mise en œuvre du plan de communication sur la diversité biologique

En 2016, le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable a commandité l'élaboration d'un plan de communication sur la diversité biologique du Burkina Faso, dans la perspective d'informer et de sensibiliser la population sur la conservation de la diversité biologique, et son utilisation durable.

Ce plan triennal (2018-2020), a été développé pour opérationnaliser les objectifs nationaux en matière de communication dont le Burkina Faso s'était fixé dans sa stratégie et plan d'action nationaux de la diversité biologique révisé, et ce, pour se conformer au plan stratégique mondial 2011-2020 de la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité.

Le plan de communication 2016 de la diversité biologique du Burkina Faso n'a pas été mis en œuvre par manque de ressources financières. De ce fait, son diagnostic s'est limité à une actualisation des données et objectifs pour les aligner au contexte actuel de la diversité biologique.

2.2. Cadres juridique et politique

De nombreux textes juridiques que sont les conventions, les accords, les traités et protocoles internationaux ont été pris au plan international en matière d'environnement, d'économie verte et de changement climatique.

L'élaboration de nombreuses politiques sectorielles et de documents stratégiques ces dernières années, a eu pour effet de renforcer le dispositif institutionnel et juridique en matière de gestion environnementale au Burkina Faso. La production de tous ces documents de stratégie environnementale est mue par un seul et même objectif, celui de créer les conditions du développement économique et social durable. Plusieurs référentiels d'orientation et d'actions de développement ont été mis en œuvre dans le sous-secteur « Environnement ».

Aussi, le cadre institutionnel, juridique et politique tel que décliné montre à souhait que le sous-secteur de l'environnement est bien encadré et dispose d'une panoplie d'instruments qui constituent des sources d'information, de culture et d'éducation environnementale si on prend le soin de les vulgariser au plus grand nombre des citoyens burkinabé. Ensuite, il dessine la vision et les orientations du pays définies pour le futur.

Au plan international, on enregistre :

- la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, ratifiée le 23 novembre 1968 ;
- la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone ratifiée le 28 juin 1988 ;
- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar), ratifiée le 23 août 1989 ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ratifiée le 20 septembre 1993 ;
- la Convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée le 20 septembre 1993 ;
- la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ratifiée le 29 décembre 1995 ;
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination ratifiée en 1998 ;
- la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux, ratifiée le 02 août 2002 ;
- la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants ratifiée le 20 juillet 2004 ;
- la Convention de Minamata sur le mercure ratifiée le 10 avril 2017.

Au plan national, le secteur de l'environnement est encadré par la Constitution et les autres textes législatifs et réglementaires.

En effet, la Constitution de juin 1991 et l'ensemble ses modificatifs consacrent le principe de protection de l'environnement et le droit à un environnement sain, comme un devoir fondamental de l'Etat et de toute la nation. La Constitution est renforcée par de nombreux textes législatifs spécifiques au nombre desquels on peut citer :

- la Loi N°41-96/ADP du 08 novembre 1996 instituant un contrôle des pesticides au Burkina Faso ;
- la Loi n° 022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'hygiène publique au Burkina Faso ;
- la Loi n°003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso ;
- la Loi n°032-2012/AN du 08 juin 2012 portant sureté, sécurité nucléaire et garanties ;
- la Loi n°006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina-Faso ;
- la Loi n° 008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;

- la Loi n°017-2014/AN du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables ;
- la Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso ;
- la Loi n°016-2015/CNT portant modification de la Loi n° 055-2004/AN du 21 Décembre 2004 portant code général des collectivités au Burkina Faso ;
- la loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural ;
- la loi n°034-2012/AN de juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) ; >
- la loi n° 050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques ;
- la loi n°008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable ;
- la loi n° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique ;
- la Loi n° 034-2002/AN portant Loi d'orientation Relative au Pastoralisme au Burkina Faso du 14 novembre 2002 ;
- la loi N° 017-2006 du 18 Mai 2006, portant Code de l'urbanisme et de la Construction au Burkina Faso.

2.3. Disponibilité de l'information

Depuis la ratification de la convention sur la diversité biologique, le Burkina Faso a fourni d'importants efforts en vue de contribuer à l'atteinte de trois objectifs majeurs de la convention. Les mesures prises dans ce sens ont été suivies d'importantes réalisations à tous les niveaux, constituant des progrès appréciables.

Ces réalisations comprennent au premier plan le cadre juridique et politique ainsi que les outils de planification pour la gestion de la diversité biologique qui concentrent les principales informations sur la thématique.

A cela s'ajoutent les rapports nationaux, les publications scientifiques et divers documents techniques.

Il a ainsi été élaboré et adopté en 2001 une stratégie nationale de la biodiversité pour la période 2001-2025 assortie d'un plan d'action quinquennal 2001-2005. Ce plan d'action a été actualisé en 2010 pour la période 2011-2015.

L'objectif principal que le Burkina Faso s'est fixé à travers ce plan, a été de réaliser, dans un délai déterminé, des actions de préservation et de

restauration des espèces, des habitats et des écosystèmes. Il visait également la gestion dynamique et l'utilisation durable des ressources naturelles en responsabilisant davantage les populations locales.

Au titre des politiques et des stratégies impliquant la diversité biologique, on retiendra essentiellement les documents de référence ci-après :

- la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) adoptée en Octobre 2013 qui a pour but de définir le cadre global de la mise en œuvre du Développement Durable au Burkina Faso ;
- le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES). De par ses 03 axes d'interventions, le PNDES intègre la conservation de la diversité biologique. Elle a succédé à la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015) adoptée en décembre 2010 au terme du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté ;
- la Stratégie de mise en œuvre concertée des trois (3) conventions de la génération de Rio ;
- la Stratégie Nationale de Gestion durable des Ressources Halieutiques, 2010 ;
- la Stratégie nationale de promotion et de valorisation des produits forestiers non ligneux adoptée en Novembre 2012 ;
- la Stratégie Nationale de l'Innovation 2014- 2022 ;
- le Programme national du secteur rural (PNSR) adopté le 24 octobre 2012.

Sur le plan législatif on peut noter la prise de nouveaux textes et/ou la relecture d'anciens textes notamment la loi N° 050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant sur la réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, Halieutiques et fauniques au Burkina Faso, la loi N°003-2011 du 05 avril 2011 portant Code forestier et la loi N°006-2013 du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement.

Une fois ces documents élaborés, il a manqué une veille communicationnelle et des mécanismes appropriés devant permettre de s'assurer que ces outils servent effectivement de référence pour la mise œuvre des actions en matière de diversité biologique. Par ailleurs, les différents outils de mise en œuvre de la CDB (stratégies et programmes de travail de la convention) sont restés mal ou peu connus du grand public voire des cadres du Ministère en charge de l'environnement et des autres ministères sectoriels concernés par leur mise en œuvre. Cela est surtout dû au dysfonctionnement d'un certain nombre d'organes, auquel est venue s'ajouter l'absence de mécanisme de partage systématique des informations découlant de ces outils.

Aussi, en dehors des instruments et outils de planification dont la compréhension n'est pas aisée pour toutes les couches sociales, on note l'absence de documents de vulgarisation qui facilitent la compréhension du concept par le grand public. Il n'existe pas une banque de données ou un centre de documentation spécifiquement dédié à la diversité biologique au Burkina Faso.

2.4. Activités et outils de communication existants

L'analyse de l'existant en communication a permis de dégager des atouts pouvant aider à l'information/sensibilisation sur la biodiversité à travers une multiplicité d'acteurs et de canaux institutionnels et médiatiques.

Les moyens d'information de masse sont diversifiés et géographiquement répandus. Les populations urbaines et rurales des treize (13) régions du Burkina Faso, ont accès aux différents moyens de communication de masse avec une particularité pour la radio qui est par excellence le média de proximité. Des émissions de sensibilisation notamment dans le domaine de la production et de la conservation des ressources naturelles figurent dans certains programmes des médias.

La publication régulière du journal « Notre Environnement », et des journaux sectoriels constitue une tribune d'information à l'endroit du public.

L'existence des sites Web thématiques tels que le CHM, le GBIF, l'ONEDD, la plateforme MRV, facilitent la diffusion de l'information et constitue une opportunité de rendre plus visibles les activités et les acquis en matière de diversité biologique.

2.4.1. La plateforme ONEDD

La plateforme de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) est hébergée par l'Observatoire National du Développement Durable (ONDD) qui est un département du SP/CNDD.

Cette plateforme est un site d'échange et de diffusion de l'information sur l'environnement et le développement durable. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires à tous les niveaux, dans les communes, les provinces et les régions, comme aux niveaux central et international.

Le réseau des partenaires est organisé autour du Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM), dont la coordination est assurée par l'ONDD. Le PNGIM est ainsi l'instrument privilégié pour assurer le transfert des données nécessaires à l'ONEDD jusqu'au niveau central.

2.4.2.La plateforme MRV

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le Burkina Faso s'est engagé à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre conformément à l'accord de Paris qu'il a ratifié. La plateforme de partage des informations en lien avec les engagements pris constitue le cadre de transparence renforcé du système de mesure, de suivi et de vérification (MRV) des émissions, des absorptions de gaz à effet de serre, du soutien et des efforts d'adaptation. Cette plateforme, est gérée par le SP/CNDD avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers. Elle contient les informations liées aux émissions nationales de gaz à effet de serre du Burkina Faso, la cartographie des actions d'atténuation des émissions, d'adaptation, de renforcement de capacités, les actions de soutien pour une croissance verte, forte, durable et inclusive, les publications officielles, des études, des rapports, les textes législatifs et réglementaires. Des points focaux issus des secteurs concernés ont été désignés et formés pour alimenter régulièrement la plateforme.

2.4.3.Le portail Global Biodiversity Information Facility (GBIF)

Le GBIF est un système mondial d'information sur la biodiversité mis en place par un consortium international pour promouvoir et coordonner la mise à disposition libre et gratuite via internet, des informations sur la biodiversité ; ce système fournit un portail de recherche qui permet d'interroger toutes les bases de données (plus de 11 000 bases qui contiennent plus de 390 millions de données) par pays, par région, et par jeu de données.

2.4.4.La plateforme CHM : Centre d'échange d'informations sur la diversité biologique ou Clearing House Mecanism en anglais

Le centre d'échange d'informations (CHM) ou Clearing House Mecanism en anglais, est une plateforme bidirectionnelle d'échange d'informations qui contribue à la planification, la mise en œuvre et le rapportage dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

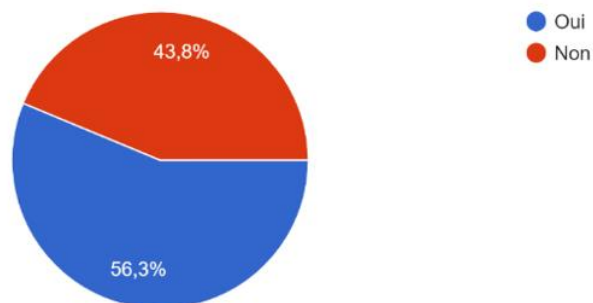
Le CHM a été établi selon l'Article 18.3 de la Convention afin de promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique. Son évolution a été guidée par les décisions de la COP. Il fournit également des services d'informations afin de faciliter l'application des stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité au niveau national (SPANB).

2.5. Niveau d'appropriation de l'information par les acteurs

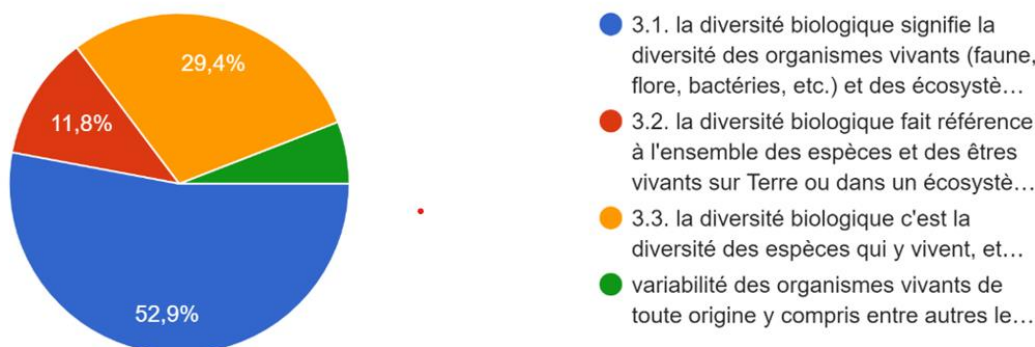
Quarante acteurs ont été choisis sur la base d'un échantillonnage raisonné pour évaluer leur niveau de connaissance et d'appropriation de la diversité biologique. Il s'agit d'acteurs clés qui mènent des actions en lien avec la diversité biologique ou qui seront impactés par son évolution.

Suite au questionnaire administré aux acteurs au niveau central et déconcentré sur la diversité biologique, l'analyse et le traitement des données collectées a permis de disposer des résultats suivants :

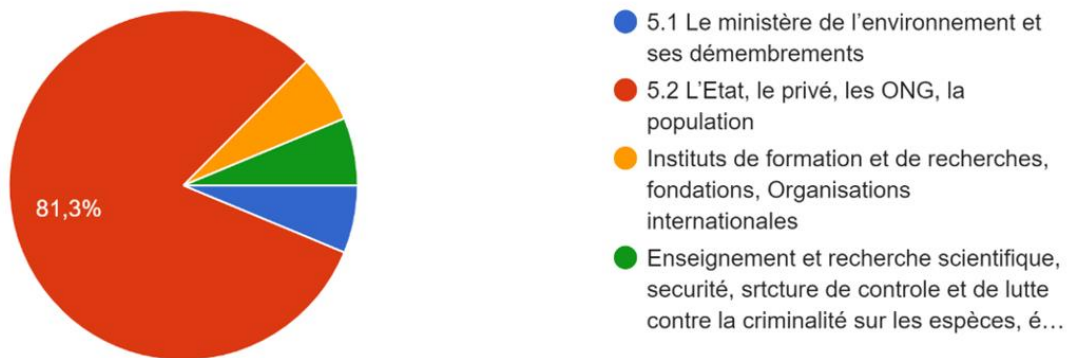
- 56,3 % des structures interrogées déclarent produire des données en lien avec la diversité biologique ;



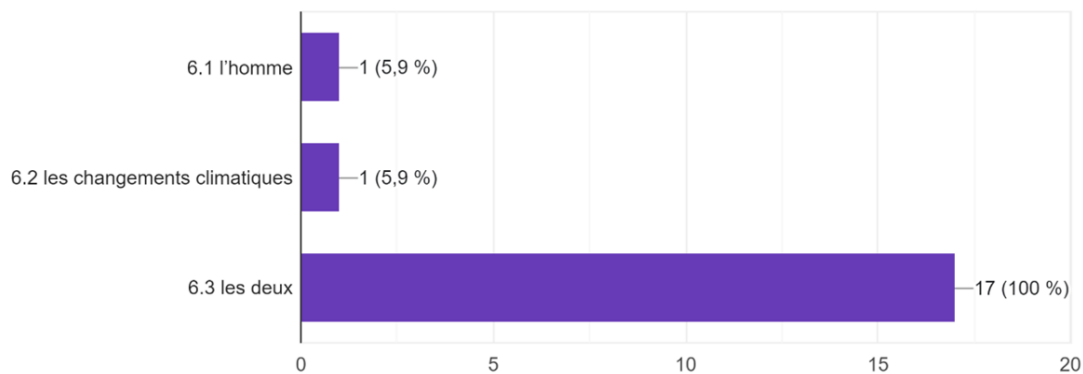
- En termes de connaissances sur la diversité biologique, 52,9% des acteurs interrogés disent connaître la thématique ;



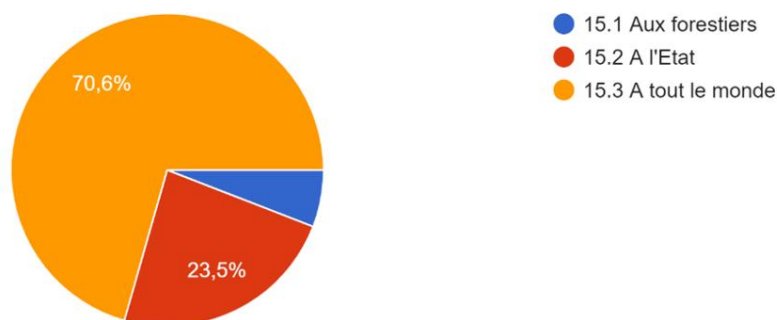
- En termes de connaissance des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions de biodiversité, 81,3 % ont cité l'Etat, le privé, les ONG et les populations.



- En termes d'éléments causaux de la perte de la diversité biologique, 100% des acteurs interrogés déclarent que ce sont les changements climatiques et l'action de l'homme qui sont les principales causes ;



- Concernant le Cadre Mondial sur la diversité, 70,3% des acteurs interrogés pensent qu'il s'adresse à l'ensemble de la population.



En termes d'actions à entreprendre par l'Etat pour mieux faire connaître l'importance de la biodiversité, les acteurs ont proposé principalement ce qui suit :

- la sensibilisation sur l'importance de la diversité biologique ;

- la diffusion des textes encadrant la diversité biologique ;
- le renforcement des capacités des communautés locales ;
- l'application rigoureuse des textes ;
- la mise en place des cadres de concertation au niveau déconcentré ;
- la création des filières de gestion de la biodiversité ;
- le financement des colloques sur la biodiversité ;
- la promotion de l'éducation environnementale en lien avec la conservation et la protection de la biodiversité ;
- l'appui aux initiatives de protection et de conservation de la biodiversité ;
- l'appui à la création d'espaces de conservation ;
- la promotion de l'économie circulaire dans les secteurs à fort impact sur la biodiversité ;
- l'accompagnement des acteurs impliqués en moyens humains, matériels et financiers pour préserver les milieux et protéger les écosystèmes et les espèces rares ou menacées ;
- la mise en place des canaux d'échanges et d'information sur la biodiversité et la diffusion des textes ;
- l'organisation d'ateliers d'information, de sensibilisation et de formation au profit de tous les acteurs ;
- la promotion de la gestion tripartite (Etat-Privé-Population) et partage des retombées avec les populations-communautés locales ;
- l'appui à la promotion du développement local.

III. FONDEMENTS DU PLAN DE COMMUNICATION

Au regard du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du SPANB, les défis majeurs que le domaine de la diversité biologique doit relever ont trait à : (i) la conservation et la restauration des ressources biologiques, (ii) l'utilisation et la valorisation durable des ressources biologiques et (iii) l'amélioration de la gouvernance de la diversité biologique.

La vision de la SNDB s'énonce comme suit : A l'horizon 2029, « la diversité biologique est bien connue, conservée, restaurée et utilisée de manière à en préserver les biens et services écosystémiques au bénéfice des populations ». Le but de la stratégie est de contribuer à garantir la pérennité des ressources biologiques pour l'équilibre de la Planète et pour le bien-être des humains de la génération actuelle et future. La réalisation de cet objectif passe par la prise de mesures urgentes visant à inverser la tendance de perte de la diversité biologique afin de promouvoir le rétablissement de la nature. Aussi, s'agira-t-il, grâce à des modes de production et de consommation durables savoir se

servir de la nature, en veillant à un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de leurs dérivés et /ou des connaissances associées.

Le présent plan de communication a pour fondement les orientations de la Convention sur la Diversité Biologique et celles en vigueur au plan national en matière de communication.

Ce plan vise l'amélioration des connaissances et des comportements en faveur de la diversité biologique et son intégration à tous les niveaux pour favoriser sa conservation, son utilisation durable, sa valorisation et sa bonne gouvernance.

Le SPANB est la traduction au plan national du Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il a pour objet de donner suite au rapport de l'évaluation mondiale de l'IPBES, à la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique ainsi qu'à de nombreux autres travaux scientifiques, qui témoignent amplement du fait que, malgré les efforts, la biodiversité se détériore partout dans le monde à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Le cadre mondial s'appuie sur le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, en tenant compte des réalisations, lacunes et enseignements tirés de celui-ci, ainsi que sur l'expérience et les réalisations d'autres accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement. Il définit un plan ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure afin de transformer le rapport de nos sociétés avec la biodiversité d'ici à 2030, conformément au Programme 2030 et à ses objectifs de développement durable, et de réaliser la vision commune d'une vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050.

3.1. Orientations de la Convention sur la Diversité Biologique en matière de communication (Cadre Mondial) ;

Le manque ou l'insuffisance de communication, d'éducation et de sensibilisation du public à l'importance de la diversité biologique figure parmi les obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Aussi, un programme de travail lui est-il spécifiquement consacré avec d'importantes prises de décisions et d'orientations pour les Parties contractantes.

Les orientations dans le cadre de la CDB sont constituées des actes approuvés par les différentes instances de la Convention qui comprennent :

- les rapports et les documents informels élaborés par les Groupes consultatifs d'Experts (GCE) ;

- les recommandations adoptées par l'Organe Subsidaire chargé des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (OSASTT ou SBSTTA) ;
- les Décisions prises par la Conférence des Parties (COP).

La communication dans le cadre de la CDB s'exécute en application de l'article 13 du Texte de la Convention qui est ainsi libellé :

« Les Parties contractantes :

- a) Favorisent et encouragent une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet et en assurent la promotion par les médias, ainsi que la prise en compte de ces questions dans les programmes d'enseignement ;
- b) Coopèrent, selon qu'il conviendra, avec d'autres États et des organisations internationales, pour mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ».

La communication fait l'objet d'un programme intitulé « Communication, Education, Sensibilisation du Public (CESP) » dont l'exécution a commencé depuis 1998 à la 4^{ème} session de la Conférence des Parties (COP4). De cette COP4 à la COP13 en décembre 2016, l'exécution du Programme CESP a été sanctionnée par des actes à travers lesquelles on peut dégager les orientations suivantes adressées aux Parties :

- la nécessité de considérer la communication au titre des questions multisectorielles, de l'intégrer dans chaque secteur et chaque thématique de la convention ainsi que dans tous les ordres d'enseignement et de lui accorder une importance particulière au cours de l'élaboration des stratégies et plans d'action de la diversité biologique (Décision IV/10 et Décision V/17);
- l'appel pour un recours aux institutions compétentes (ONG notamment) et aux médias (presse écrite, médias électroniques) pour favoriser l'éducation et la sensibilisation du public à l'importance et aux méthodes efficaces de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique;
- la nécessité d'illustrer et de traduire les dispositions de la Convention dans les langues locales afin d'éduquer et de sensibiliser le public aux différents niveaux, y compris à celui des communautés locales;
- la recommandation de partager les expériences en matière d'éducation, de sensibilisation et de participation du public ;

3.2. Orientations au niveau national

Le cadre stratégique de communication, objet de la Décision XIII/22, comporte les éléments pertinents pour l'élaboration d'un plan opérationnel pour la diversité biologique par les Parties contractantes. En effet le cadre pour une stratégie de communication a formulé :

- une vision et des fondements qui sont ceux formulés pour le plan stratégique 2011-2020 ;
- des objectifs principaux ;
- des messages clés de base avec indication des éléments à considérer et la manière de les structurer.

Il contient également :

- une indication des publics cibles, des types de ressources à privilégier dans l'exécution des activités de communication ;
- l'identification des voies de communication et des multiplicateurs d'effet ;
- la définition des rôles des acteurs et des mesures clés à prendre.

Les objectifs principaux du cadre de communication sont au nombre de quatre. Ce sont :

- Communiquer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et sa vision à l'horizon 2050 ;
- Exhorter les Parties à prendre des mesures additionnelles lorsque celles-ci s'avèrent nécessaires ;
- Montrer à des publics multiples la pertinence de la biodiversité et des travaux de la Convention pour le développement durable et d'autres priorités mondiales ;
- Fournir des outils de renforcement des capacités.

Il s'agira de façon opérationnelle, de :

- Instituer les activités de sensibilisation, d'information et de communication sur la biodiversité ;
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de communication, de sensibilisation et d'éducation pour la biodiversité ;
- Evaluer et mettre en valeur le patrimoine informationnel ayant trait à la biodiversité ;
- Concevoir et mettre en place un réseau national sur la biodiversité.

Le réseau national sera intégré au CHM dont il constituera le noyau dur. De cette manière le CHM pourra jouer pleinement son rôle dans le processus du

SPANB en tant que l'un des outils majeurs de coordination mis à la disposition de l'organe national de coordination.

Le réseau qui fonctionnera selon une charte définie, devrait permettre de produire d'une part, une information quasi instantanée sur l'état de la biodiversité et, d'autre part, de produire et diffuser une information adaptée aux besoins des différents acteurs et Parties prenantes concernés par la biodiversité.

IV. OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DU PLAN DE COMMUNICATION

Le présent plan de communication est élaboré pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de la biodiversité du Burkina (SPANB) révisé pour l'aligner avec le cadre mondial de la DB de Kunming-Montréal.

La communication qui sera menée autour du SPANB devrait favoriser la sensibilisation et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes pour susciter l'adhésion de tous les acteurs, et déboucher ainsi sur leur engagement dans sa mise en œuvre. Elle facilitera la mise en œuvre opérationnelle du SPANB, et doit notamment se traduire par la prise en compte systématique et transversale de la biodiversité dans l'ensemble des secteurs d'activités.

En rappel l'objectif global du SPANB 2025-2029 est d'assurer la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des populations.

Le plan de communication vise à mieux faire connaître la biodiversité par les acteurs impliqués dans sa conservation, sa restauration et son exploitation durable en vue d'un changement de comportement pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations.

4.1. Objectif global du plan de communication

L'objectif global visé par le présent plan est de « contribuer à l'amélioration des connaissances et des comportements des populations en faveur de la biodiversité en vue d'une meilleure gestion basée sur sa conservation, son utilisation-valorisation durable, et sa gouvernance grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs ».

4.2. Les objectifs spécifiques par axes stratégiques

Le SPANB 2025-2029 a défini trois axes d'intervention qui sont les suivants :

- Axe 1 : Conservation de la diversité biologique ;
- Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la biodiversité
- Axe 3 : Gouvernance de la biodiversité

Le présent plan de communication propose deux axes stratégiques en lien avec les trois axes d'intervention du SPANB. En effet l'axe stratégique 1 du plan propose des activités de communication en lien avec les axes d'intervention 1 et 2 de la SPANB ; quant à l'axe stratégique 2 du plan, il propose des activités de communication en lien avec l'axe d'intervention 3 du SPANB.

Les 2 axes stratégiques du plan de communication sont les suivants :

- Axe stratégique 1 : Accroissement des connaissances et des capacités des acteurs en vue de la conservation, de l'utilisation et la valorisation durable de la diversité biologique ;
- Axe stratégique 2 : Plaidoyer-capitalisation-diffusion et promotion de bonnes pratiques relatives à la biodiversité pour une amélioration de sa gouvernance.

Quatre (04) objectifs spécifiques ont été identifiés à cet effet et sont regroupés autour des deux principaux axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : Accroissement des connaissances et des capacités des acteurs en vue de la Conservation, de l'utilisation et la valorisation durable de la diversité biologique

Objectif spécifique 1.1 : Renforcer la connaissance de 20% des acteurs sur l'importance de la diversité biologique, ses enjeux et ses implications pour l'ensemble de la planète chaque année, (acteurs des secteurs publics et privés, des élèves et étudiants, communautés)

Résultat 1.1.1 : 20% des populations des villes, communautés locales des régions, communes et villages, sont sensibilisés chaque année sur l'importance de la DB, ses enjeux et implications pour l'ensemble de la planète

Résultat 1.1.2 : 10% des acteurs connaissent l'importance de la diversité biologique, ses enjeux et implications pour l'ensemble de la planète et ont changé leurs comportements (enquêtes, sondages)

Objectif spécifique 1.2 : Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la préservation, la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité en vue de la réduction de la menace sur la Diversité Biologique chaque année

Résultat 1.2.1 : Des acteurs impliqués dans la préservation, la conservation et l'utilisation de la biodiversité, ont leurs capacités renforcées chaque année

(collectivités territoriales, les tradi praticiens, les ONG et associations, Communicateurs, Hommes de médias, cellules environnementales)

Axe stratégique 2 : Axe 2 : Plaidoyer-capitalisation-diffusion et promotion de bonnes pratiques relatives à la biodiversité pour une amélioration de sa gouvernance

Objectif spécifique 2.1 : Assurer la diffusion des informations relatives à la biodiversité par les médias appropriés

Résultat 2.1.1. : les informations relatives à la biodiversité sont produites par les plateformes nationales et internationales et diffusées à travers les médias appropriés

Objectif spécifique 2.2 : Renforcer le plaidoyer pour la prise de mesures en faveur de l'intégration de la diversité biologique dans les référentiels de développement et pour la capitalisation-valorisation-promotion des bonnes pratiques

Résultat 2.2.1 : les activités de plaidoyer sont renforcées pour la prise en compte de la DB dans les référentiels de développement

Résultat 2.2.2 : les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles, de conservation de la biodiversité et de développement durables sont capitalisées, valorisées et promues

Résultat 2.2.3 : Des organes et instruments pour la pérennisation de la communication sur la biodiversité sont formalisés et opérationnalisés

V. APPROCHES, CANAUX ET OUTILS DE COMMUNICATION PRECONISES

Plusieurs approches de communication sont développées et utilisent des outils variés et des moyens diversifiés, pour atteindre les différentes cibles.

5.1. Approches de communications

Des objectifs fixés, et compte tenu de la diversité des moyens de communication et de la typologie des acteurs, plusieurs approches sont à préconiser pour l'atteinte des différentes cibles, parmi lesquelles on cite la communication institutionnelle, la communication de masse, la communication de proximité, la communication traditionnelle ou communautaire, l'éducation environnementale, le plaidoyer et la mobilisation sociale.

5.1.1.Communication institutionnelle

La communication institutionnelle, que l'on retrouve également très souvent sous le nom de corporate, a pour principal objectif de développer et de valoriser l'image d'une organisation auprès des publics internes et externes (partenaires, public, administrés...).

Dans le contexte de la gestion des ressources naturelles, la communication institutionnelle joue un rôle essentiel dans la circulation de l'information entre les institutions et les acteurs.

Pour l'atteinte des objectifs de promotion, cette communication met bien souvent en avant les valeurs de l'organisation. La cible visée peut alors avoir une idée claire de son image et de ses missions.

Les parties prenantes vont pour cela concevoir et appliquer des actions portant sur le positionnement de l'organisation afin de construire une expérience assez solide. Tous les canaux médiatiques peuvent ainsi être sollicités pour la diffusion, comme les réseaux sociaux, les relations publiques, l'événementiel, les rapports d'activités, etc.

5.1.2.Communication de masse

La communication de masse est utilisée pour transmettre un message à tous les récepteurs qui utilisent le support choisi. Elle nécessite en effet un support à travers lequel un message unique sera diffusé vers une quantité illimitée d'acteurs. Le choix du support est déterminant et doit être fait avec attention, par exemple les médias, comme la télévision, la presse ou Internet. C'est un moyen de communiquer particulièrement formel. Ses effets sont rapides et suscitent des réactions adéquates. C'est un type de communication plutôt informatif qui peut contribuer à la mobilisation des acteurs sur certaines thématiques sur la gestion des ressources naturelles, et faciliter les échanges d'information.

5.1.3.Communication de proximité

La communication de proximité, également connue sous le nom de marketing de proximité, est une stratégie qui vise à établir une interaction entre les communautés. Cette forme de communication facilite le dialogue direct, les échanges interactifs entre les individus.

Quelques outils sont à préconiser tels que les supports audio-scriptovisuels, les boîtes à images, les films... Ces outils ont pour objectif d'asseoir le dialogue, et ainsi faciliter l'interaction entre la communauté.

5.1.4.Communication traditionnelle ou communautaire

La communication traditionnelle regroupe les médias traditionnels comme la radio, la presse, l'affichage, la télévision et le cinéma, et aussi la partie communication print comme les flyers, les brochures, les cartes de visite, ...

Elle est mieux indiquée dans la communauté rurale, où elle accorde un rôle important dans le dynamisme des acteurs. La communication traditionnelle permet de maîtriser l'information au niveau communautaire. Elle peut permettre de déceler des compétences locales en termes de communication aussi bien que les moyens mis en œuvre à cet effet dans une communauté donnée.

5.1.5.Mobilisation sociale

La mobilisation sociale a pour but de réunir les membres de la communauté et d'autres acteurs pour renforcer la participation communautaire dans le sens de la pérennité et de la capacité d'initiative. Elle encourage le dialogue, la négociation et le consensus parmi divers acteurs tels que décideurs, médias locaux, ONG, personnes influentes et groupements religieux.

La mobilisation sociale fait donc intervenir les autorités locales, les chefs et les mobilisateurs sociaux. Elle touche tous les membres de la communauté par les voies traditionnelles des réseaux sociaux, notamment les crieurs publics. Elle est un processus utilisant la communication pour rallier à une cause et inciter à l'action le plus grand nombre de personnes afin d'atteindre un objectif social commun, grâce aux efforts et contributions de tous.

5.1.6.Education environnementale

L'éducation environnementale est une approche qui consiste à mettre l'accent sur l'encouragement de la volonté d'agir et la compétence des êtres humains à gérer respectueusement les ressources naturelles, entre les intérêts individuels et sociaux, économiques et écologiques.

Autrement dit, elle se résume en la formation orientée à l'enseignement du fonctionnement des milieux naturels afin que les êtres humains puissent s'y adapter sans nuire à la nature. Les personnes doivent apprendre à mener une vie durable tout en réduisant l'impact humain sur l'environnement et qui permette la subsistance de la planète. Dans le cadre de la conservation de la biodiversité, ce type d'éducation doit tenir compte des différentes dynamiques sociales, culturelles et économiques de la vie au sein d'une communauté.

5.1.7.Plaidoyer

Le plaidoyer est une approche de communication qui consiste à influencer et persuader sur une problématique donnée, mais cela est uniquement possible si les personnes menant ces actions de plaidoyer sont capables de communiquer leurs idées de manière efficace. Elle est une approche de communication qui vise la mobilisation des acteurs et des ressources. Dans le cas de la communication sur la diversité biologique, le plaidoyer pourrait permettre de solliciter l'accompagnement des partenaires sociaux, techniques et financiers. La qualité et l'efficacité du plaidoyer dépendent de celles de la communication.

Le plaidoyer est une approche de communication qui vise la mobilisation des acteurs et des ressources. Dans le cas de la communication sur la diversité biologique, le plaidoyer pourrait permettre de solliciter l'accompagnement des partenaires sociaux, techniques et financiers. C'est un moyen pour influencer les décisions et instances publiques, afin de défendre la cause et obtenir un changement de comportement dans la société.

5.2. Canaux et outils de communication en fonction des approches identifiées

Le tableau suivant donne des indications sur les canaux et outils de communication susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'un plan de communication sur la diversité biologique. Les différents canaux et outils sont sélectionnés en fonction des approches identifiées.

5.2.1.Canaux et outils de communication

Le tableau ci-dessous récapitule les différents canaux ainsi que les outils qui peuvent être utilisés par type de communication.

Tableau 3 : Canaux et outils de communication

APPROCHES	CANAUX	OUTILS
Communication institutionnelle	Réunion Tableau d'affichage Ateliers divers	Document officiels (arrêtés, notes de services...) Documents divers Présentations lors des ateliers

APPROCHES	CANAUX	OUTILS
La communication de masse	Radio Télévision Presse écrite Presse en ligne Internet (réseaux sociaux) Plateformes de diffusion Editions diverses	Magazine, micro-programmes, jeux radiophoniques, films documentaires, couvertures médiatiques, reportages, plateaux radio-télé, vidéos, photos, messages, discours, publications
La communication de proximité	Animations, Focus groupe, Formations, Ateliers pratiques	Affiches, prospectus audio-scripto-visuels : flanellographe et figurines de la méthode GRAAP, diapo-langage, boîtes à images, diaporamas ou films fixes, CD audio, Clés USB, album photo villageois, vidéo, carte du village, dossiers techniques multimédia de vulgarisation
La Communication traditionnelle ou communautaire	Réunion villageoise Conseil des notables Jour de marché manifestation événementielle les assemblées villageoises le théâtre et les représentations de marionnettes, les chansons, les proverbes, les devinettes, les récits, les contes, les visites inter-villageoises.	la radio, la presse, les criées, l'affichage, la télévision et le cinéma, et aussi la partie communication print comme les flyers, les brochures, les cartes de visite
La mobilisation sociale	Activités à caractère événementiel	Outils mobilisateurs (spots publicitaire,

APPROCHES	CANAUX	OUTILS
		sketch, théâtre forum...)
Education environnementale	Programmes pédagogiques des écoles, Campagnes gouvernementales, des projets d'organisations civiles et des initiatives d'entreprises	Rapports Curricula Document de plaidoyer Films, etc.
Plaidoyer	Réunion Atelier Table ronde Conférence de donateurs Téléthon	Rapports Document de plaidoyer Films, etc.

5.2.2. Les idées de messages clés à promouvoir

D'une manière générale, les messages clés à porter à l'ensemble de la population visent la mise en œuvre de la SPANB, des conventions et traités, des lois et règlements liés à la biodiversité. Ces messages interpellent tous les acteurs sur l'importance de la biodiversité, ses enjeux et les menaces qui pèsent sur sa destruction. Ils proviennent aussi des leçons déjà tirées dans la mise en œuvre des politiques de biodiversité au Burkina Faso. Il s'agira notamment de montrer aux groupes cibles que :

- la biodiversité est essentielle pour le bien-être des populations. La société burkinabé, dans tous ses aspects, dépend directement des ressources naturelles.
- les processus écologiques sont intimement liés à la biodiversité et sont indispensables à la production alimentaire, à la bonne santé et à d'autres aspects de la vie, à la protection de l'environnement. Il faut donc s'assurer de la lutte contre les changements climatiques, sans oublier le développement durable.
- les écosystèmes, qu'ils soient naturels ou artificiels, auxquels la biodiversité fait partie intégrante, fournissent des ressources biologiques très variées que l'homme utilise pour satisfaire ses besoins divers. Ils constituent donc des habitats indispensables au maintien des

espèces et assurent les conditions à la perpétuation d'une grande diversité d'espèces biologiques dont beaucoup sont endémiques.

Cependant, ces services écosystémiques sont-ils jusqu'alors suffisamment valorisés et préservés à juste titre ? Ne risquent-ils pas de disparaître ?

Le tableau ci-dessous présente quelques idées de messages clés ainsi que les cibles auxquelles elles s'adressent.

Tableau 4 : Idées de messages clés

IDEEES DE MESSAGES CLES	CIBLES
- Comprenons le rôle des écosystèmes forestiers en général et des aires protégées en particulier pour la survie de l'humanité - Décourageons les infractions commises dans la gestion de la biodiversité - La diversité biologique contribue au PIB du Burkina Faso - La matière de la plupart de nos industries agro-alimentaires provient de la diversité biologique - La plupart de la population recourt prioritairement à la médecine traditionnelle dont les produits sont issus de la diversité biologique - Attention, nos activités socio-économiques impactent négativement la diversité biologique (pollutions, déforestation, braconnage, défrichement, etc.) ; - Vous êtes les garants de la conservation de la diversité biologique, gage du développement durable de nos communautés ; - Vous êtes les vecteurs essentiels pour la conscientisation de la population sur l'importance de conserver la diversité biologique ; - Eduquer les jeunes sur la diversité biologique, c'est préserver la vie sur terre.	Décideurs, Grand public, techniciens, OSC, ONG, Leaders d'opinion, Hommes de média,

IDEEES DE MESSAGES CLES	CIBLES
- Le FEM, le FIE, le Fond vert climat, le Fond d'adaptation, le NAMA facility, la BAD, la Banque Mondiale, le PNUD, l'IUCN..., financent des projets en lien avec la diversité biologique ; - AGRHYMET, Université d'Alexandrie, 2iE, Aube Nouvelle, Universités publiques, WASCAL, ... offrent des opportunités de formation dans le domaine de la diversité biologique.	
- Faisons d'une priorité le secteur de la conservation de la biodiversité en lui dotant des moyens financiers suffisants ; - Le secteur de la diversité biologique est porteur ; - le potentiel de Produits Financiers Non Ligneux (PFNL) est élevé ; - les écosystèmes du Burkina Faso sont propices à l'émergence des activités touristiques ; - - Le Burkina Faso a une diversité biologique à découvrir ; - Le gouvernement s'est résolument engagé en faveur de la conservation de la diversité biologique (au plan institutionnel, réglementaire, juridique, financier...) ; - Le sous-secteur « diversité biologique » est pris en compte dans certains outils de planification (PNDES, PNSR, PNDD, PNGIRE...).	Partenaires techniques et financiers
- Chaque secteur de développement doit intégrer la diversité biologique dans ses référentiels de planification publique et privée et sa budgétisation ;	Secteurs de développement (environnement,

IDEES DE MESSAGES CLES	CIBLES
- Chaque secteur de développement doit prendre en compte la diversité biologique dans ses prises de décision ; - Nous, secteurs de développement, nous nous impliquons dans la promotion des produits de la diversité biologique et des bonnes pratiques de sa conservation ; - La diversité biologique Contribue au développement de chaque secteur - La matière de la plupart de nos industries agro-alimentaires provient de la diversité biologique ; - Pour préserver efficacement notre diversité biologique, il faut une synergie dans les interventions ; - Bannissez les pesticides non homologués dans nos activités agro-sylvo-pastorales ; - Evitez les espèces exotiques envahissantes dans notre environnement ; - Adopter des gestes quotidiens simples et écologiques.	agriculture, élevage, industries, eau, mines, infrastructures, urbanisation, genre, enseignement national, enseignement supérieur et recherche, etc...)

VI. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

Il comprend le dispositif de mise en œuvre et le mécanisme de suivi évaluation du plan.

6.1. Dispositif de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan de communication se fera grâce au pilotage institutionnel ci-dessous proposé, les instruments de suivi-évaluation et des acteurs impliqués dans le processus.

6.1.1. Le pilotage institutionnel

Le dispositif de pilotage qui sera mis en place sert d'orientation pour la conduite de la mise en œuvre du plan de communication.

Ce dispositif sera piloté par le SP/CNDD. L'équipe de pilotage sera assistée par la direction de la communication du ministère en charge de

l'environnement et les services de communication existants dans les structures qui mettent en œuvre des activités en lien avec la biodiversité.

En effet, cette équipe servira d'interface entre les acteurs de la communication sur la thématique ; il s'agit des acteurs provenant des institutions étatiques, du monde de la recherche, du privé, des projets-programmes, d'autres structures rattachées au ministère en charge de l'environnement, des points focaux des conventions en matière d'environnement.

Le groupe de travail sur la diversité biologique qui est composé des points focaux des conventions, des traités, protocoles relatifs à la biodiversité, du monde de la recherche pourrait être dynamisé et financé en vue de son fonctionnement pour prendre en charge les thématiques en lien avec la biodiversité et la mobilisation des financements. Ce groupe technique s'assurera du suivi de la mise en œuvre du plan ainsi que de l'atteinte des résultats.

Au niveau national et régional, les capacités des acteurs de collecte de données seront renforcées sur les outils de collecte sur la biodiversité ; il s'agit des points focaux régionaux, des services de suivi-évaluations, des gestionnaires de données.

L'ensemble des acteurs devraient travailler en synergie à travers des cadres formalisés de rencontres entre tous les acteurs impliqués dans la gestion de la biodiversité.

Ainsi, la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs clés intervenant dans la biodiversité, permettra au SP/CNDD et à toutes les parties prenantes de formaliser et rendre opérationnel le suivi de la mise en œuvre des activités de communication.

Cette organisation du pilotage permettra une meilleure coordination des activités, un bon rapportage, toute chose qui facilitera le suivi-évaluation du plan de communication.

6.1.2. Instruments de mise en œuvre

Pour son opérationnalisation, le plan de communication comporte un planning de mise en œuvre en annexe assorti d'un budget triennal et des plans de travail et budget annuels.

En effet le planning fera l'objet d'un plan de travail et budget annuel (PTBA) qui vise à planifier chaque année les activités de communication et le suivi des progrès qui seront réalisés.

6.1.3. Les acteurs de mise en œuvre

Les principaux acteurs qui participeront à la mise en œuvre du plan de communication sont :

❖ Les acteurs étatiques

Il s'agit des acteurs provenant des institutions étatiques telles que les structures centrales et déconcentrées de l'administration, les structures de recherche et les universités provenant des départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre de la biodiversité. Il faut citer également les points focaux des conventions en matière d'environnement issus de certaines directions, ainsi que des acteurs des projets-programmes.

Tous ces acteurs interviendront dans la mise en œuvre du plan de communication sous le leadership du Ministère en charge de l'environnement à travers le SP-CNDD et sa cellule biodiversité. Le SP/CNDD veillera à l'élaboration des Plans d'Action annuels, au suivi de la mise en œuvre des activités avec l'appui du Groupe technique élargi à des personnes ressources et aux évaluations qui sont prévues dans le cadre du partenariat avec ces structures.

Au niveau déconcentré, les services techniques régionaux et provinciaux ainsi que les collectivités territoriales seront impliqués dans la collecte des données et d'informations en lien avec la mise en œuvre des activités de communication en vue d'une meilleure conservation, une utilisation équitable et durable de la biodiversité.

❖ Les organisations de la société civile

Ce sont des acteurs qui viennent en appui à l'Etat dans la mise en œuvre d'activités en lien avec sa politique en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. En effet la société civile joue un rôle important dans le processus de gestion de la biodiversité et de développement au niveau national et local. Elle participe à la mobilisation des ressources et produisent également des données et informations en lien avec la biodiversité.

❖ Les partenaires techniques et financiers

Acteurs incontournables dans la mise en œuvre du présent plan, la contribution des partenaires techniques et financiers est capitale ; en effet, elle permettra de mobiliser les ressources financières, matérielles, humaines et techniques qui garantiront le succès de la mise en œuvre du plan.

❖ **Le secteur privé**

Le secteur privé jouera un rôle important dans la mise en œuvre du plan. Il contribuera également à la mobilisation des ressources matérielles et financières dans l'opérationnalisation des Plans d'action dans un contexte de développement durable.

❖ **Les populations bénéficiaires**

Les populations bénéficiaires constituent le principal acteur dans la gestion de la biodiversité. Elles prendront part à tous les niveaux à la mise en œuvre des activités de communication en lien avec la biodiversité en vue d'adresser des solutions adaptées à leur contexte. Les bonnes pratiques endogènes, en réponses à leurs problèmes et défis identifiés, seront capitalisées et diffusées dans une dynamique de durabilité.

6.2. Le mécanisme de suivi- évaluation

Le dispositif formel de suivi-évaluation qui sera mis en place permettra le suivi de la mise en œuvre des activités de communication à travers un système de concertation entre les acteurs concernés.

Chaque acteur de mise en œuvre est responsable de la collecte des informations sur la réalisation des différentes activités en vue de la production des rapports à tous les niveaux. Les données collectées feront l'objet d'analyse et de traitement en vue de l'élaboration des rapports périodiques ; il s'agira également de faire le bilan de la mise en œuvre des activités aux fins de relever les atouts et faiblesses identifiés sur le terrain pour y apporter des réponses adéquates. Ce dispositif mis en place permet de mesurer l'atteinte des objectifs de communication et surtout de proposer les actions correctives si nécessaires.

En vue de réaliser un suivi efficace, il sera nécessaire d'établir une fiche de suivi pour chaque indicateur du cadre logique. Il faudra également élaborer des outils de collecte et d'analyse des données pour le suivi des indicateurs et de préciser les responsabilités et la fréquence de la collecte des données au sein de l'équipe de suivi.

Une évaluation à mi-parcours du plan sera faite en vue d'effectuer des ajustements si nécessaires et pour les besoins de formulation d'un nouveau plan. A l'issue de l'évaluation à mi-parcours, un rapport sera rédigé et mis à la disposition de l'ensemble des acteurs de mise en œuvre du plan de communication.

La production de rapports périodiques permettra la valorisation des résultats du plan de communication. Les outils de suivi-évaluation identifiés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication ont pour base les

systèmes d'information existant au sein de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD) et au niveau du CHM.

La cellule chargée de communication devrait bénéficier de renforcement de capacités en vue d'une maîtrise des enjeux liés à la redevabilité, à la collecte, à l'analyse des données et faire le suivi des indicateurs à l'aide des outils disponibles à cet effet.

Enfin pour rendre le mécanisme de suivi évaluation efficace, un atelier regroupant les acteurs impliqués permettra de finaliser les outils et les canevas de rapportage avant le démarrage des activités.

6.3. Le cadre logique

C'est un outil structuré qui facilite la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation des projets-programmes et plans. Le cadre logique qui est élaboré pour ce plan de communication permettra de consolider les informations essentielles sur la communication en lien avec la biodiversité en regroupant dans un tableau les objectifs définis plus haut, les activités qui sont prévues, les indicateurs objectivement vérifiables, les moyens de vérification, les risques et hypothèses.

Le tableau ci-dessous présente le cadre logique proposé et récapitule les informations essentielles sur la communication en lien avec la biodiversité :

Tableau 5 : Cadre logique						
	Logique d'intervention	Cible	Indicateurs Objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Responsables/acteurs	Hypothèse
Objectif global :	Contribuer à l'amélioration des connaissances et des comportements des populations en faveur de la biodiversité en vue d'une meilleure gestion basée sur sa restauration, sa préservation/conservation et son utilisation durable grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs.	population	% de population ayant amélioré leur comportement et ayant adopté des bonnes pratiques en faveur de la DB	Rapports nationaux , enquêtes nationales	MEEA	Stabilité politique
Axe stratégique 1 :	Accroissement des connaissances et des capacités des acteurs en vue de la conservation, de l'utilisation et la valorisation durable de la diversité biologique					
Objectif spécifique 1.1	Renforcer la connaissance de 20% des acteurs sur l'importance de la diversité biologique, ses enjeux et ses implications pour l'ensemble de la planète chaque année, (acteurs des secteurs publics et privés, des élèves et étudiants, communautés)	Grand public	% des acteurs connaissant la DB et ayant changé leur comportement	Rapports de sondage/enquête	SP/CNDD/MEEA, spécialistes de la biodiversité	Disponibilité des ressources financières
Résultat 1.1.1 :	20% des populations des villes, communautés locales des régions, communes et villages, sont sensibilisés chaque année sur l'importance de la DB, ses enjeux et implications pour l'ensemble de la planète (Organisation des campagnes /information/sensibilisation)	Grand public	% des acteurs ciblés touchés	Rapports d'Enquête/sondage	SP/CNDD/MEEA, spécialistes de la biodiversité	Disponibilité des ressources financières
Activités	Activité 1.1.1.1. Produire des outils de sensibilisation et de communication en français et dans les principales langues nationales en faveur de 10 groupes d'acteurs clés concernés (populations des villes, communautés locales, élèves et étudiants, services centraux et déconcentrés, collectivités, ONG et associations, chercheurs, tradi praticiens, producteurs...) ;	Groupe d' acteurs	Nombre et types d'outils, émissions télévisées, posters,	rapports d'activités	SP/CNDD-MEEA-Spécialistes biodiversité	Disponibilité des ressources financières

	Activité 1.1.1.2. Produire des capsules vidéo sur la situation de biodiversité du Burkina Faso, son importance et les dangers liés à sa perte en vue d'une large diffusion dans les télévisions et les réseaux sociaux,	Grand public	nombre de capsules vidéo	rapports d'activités; PV de contrats de prestation ;	SP/CNDD-MEEA-Spécialistes biodiversité	Disponibilité des ressources financières
Activités	Activité 1.1.1.3. Mener des campagnes de sensibilisation et de communication en faveur du grand public sur l'importance de la biodiversité, les conséquences liées à sa perte et les mesures à prendre pour un changement de comportement (grand public; populations des villes, communautés locales...)	grand public des villes et campagnes	Nombre et types de réseaux sociaux , nombre d'émissions radio, télévisées, nombre de posts et publications	rapports d'activités; PV de contrats;	SP/CNDD-MEEA-Spécialistes biodiversité-communicateurs	Disponibilité des ressources financières
	Activité 1.1.1.4. Organiser 10 séances de causeries éducatives sur l'écocitoyenneté chaque année pour la sensibilisation et l'information des jeunes des établissements (lycées et collèges) et les universitaires (en vue d'un changement de comportement) (10X3)	élèves des lycées et collèges, étudiants	Nombre de séances de causeries éducatives ; Nombre de personnes touchées; nombre de thèmes traités	rapports d'activités; compte rendus; listes de présence	SP/CNDD-DGPE-MEEA- Enseignants	Disponibilité des ressources financières
	Activité 1.1.1.5. Organiser 1 rencontre de sensibilisation et d'information des femmes membres de la société civile (associations, groupements féminins) sur l'importance de la biodiversité, sa conservation et son utilisation rationnelle au niveau régional et national chaque année	Associations, groupements de femmes	Nombre de rencontres; Nombre de femmes;	rapports d'activités ; listes de présence	SP/CNDD-Spécialistes biodiversité	Disponibilité des ressources financières
	Activité 1.1.1.6. Organiser 1 rencontre de sensibilisation en faveur des associations de journalistes, des communicateurs sur l'importance de la biodiversité, sa conservation et son utilisation rationnelle chaque année (1X3)	journalistes, communicateurs	Nombre de sessions, nombre de femmes	rapports d'activités	SP/CNDD-MEEA-acteurs de la communication	Disponibilité des ressources financières
	Activité 1.1.1.7. Organiser chaque année, 1 séance de sensibilisation en faveur des acteurs du secteur des arts, de la culture et les cinéastes pour la prise en compte de la biodiversité et l'incitation de leur public au changement de comportement en sa faveur; (1X3)	artistes, cinéastes	Nombre de séances de sensibilisation, nombre de bénéficiaires, nombre de femmes	rapports d'activités	SP-CNDD, DCRP, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière

	Activité 1.1.1.8. Organiser chaque année la journée de la biodiversité au niveau national et régional à travers des communications de masse (journées portes ouvertes, conférences publiques, jeux radiophoniques, plateaux radio et télé....)	populations villes et campagnes, élèves, agents des services techniques au niveau central et déconcentré	Nombre et types d'activités de communications, liste de présence	rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
	Activité 1.1.1.9. Organiser 4 sorties de sensibilisation et de partage de connaissances sur la biodiversité au profit des élèves et étudiants dans les aires de conservation	élèves des lycées et collèges, étudiants	Nombre d'élèves et étudiants par sexe;	rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
	Activité 1.1.1.10. Diffuser 1 message clé sur la biodiversité (par sms) par semaine dans une société de téléphonie mobile (Telmob, Télécél, Orange, etc.) (52 semaines)	grand public	Nombre de diffusions; nombre de téléphonies	rapports d'activités	SP/CNDD; téléphonies mobiles	disponibilité financière
	Activité 1.1.1.11 Réaliser des affiches portant des messages clés sur la diversité biologique au profit des ministères et institutions et les services déconcentrés	ministères, institutions	Nombre d'affiches, nombre de structures touchées	rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
Résultat 1.1.2 :	10% des acteurs connaissent l'importance de la diversité biologique, ses enjeux et implications pour l'ensemble de la planète et ont changé leurs comportements (enquêtes, sondages)	Grand public	% des acteurs connaissant l'importance de la biodiversité	Rapports d'enquêtes, de sondages	SP-CNDD, MEEA spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
Activités	Activité 1.1.2.1. Réaliser une étude sur les connaissances de la biodiversité et son importance par les hommes et les femmes et l'évolution des comportements d'ici fin 2026	Grand public	étude réalisée	Rapport d'étude	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
Objectif spécifique 1.2 :	Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la préservation, la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité en vue de la réduction de la menace.	Acteurs de la préservation, conservation et utilisation rationnelle	% des acteurs appliquant les textes et mesures en vigueur	Rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
Résultat 1.2.1 :	Des acteurs impliqués dans la préservation, la conservation et l'utilisation de la biodiversité ont leurs capacités renforcées chaque année (collectivités territoriales, les tradi praticiens, les	Acteurs de la préservation, conservation et utilisation rationnelle	% des acteurs ayant leurs capacités renforcées ;	Rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière

	ONG et associations, Communicateurs, Hommes de médias, cellules environnementales)					
Activités	Activité 1.2.1.1. Organiser 4 sessions d'information sur l'importance de la biodiversité et les enjeux et impacts au profit des services techniques au niveau national et déconcentré, (collectivités territoriales, les tradi praticiens, les ONG et associations, Communicateurs, Hommes de médias...)	services techniques, ONG et associations, hommes de médias, collectivités territoriales, les tradi praticiens, Communicateurs, Hommes de médias	nombre de sessions, nombre de participants, nombre de femmes	rapports de formation	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
	Activité 1.2.1.2. Organiser 1 atelier d'informations sur la diversité biologique au profit des cellules environnementales chaque année (1X3)	cellules environnementales	nombre de sessions, nombre de participants (es)	rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
Axe stratégique 2 :	Plaidoyer-capitalisation-diffusion et promotion de bonnes pratiques relatives à la biodiversité pour une amélioration de sa gouvernance					
Objectif spécifique 2.1 :	Assurer la diffusion des informations relatives à la biodiversité par les médias appropriés.	Grand public	% de rapports diffusés ; % de media touchés	Rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
Résultat 2.1.1. :	les informations relatives à la biodiversité sont diffusées par les plateformes nationales et internationales et les médias appropriés	Grand public	Nombre de plateformes /médias diffusant les informations	Rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
	Activité 2.1.1.1. Relancer le site web du SP/CNDD pour la diffusion des informations	SP/CNDD	Site fonctionnel	Rapport d'activités	SP/CNDD	disponibilité financière
	Activité 2.1.1.2. Diffuser les rapports et les comptes rendus des rencontres internationales sur la convention de la biodiversité dans les sites web (SP/CNDD,CHM, ONEDD, MEEA) et pages Facebook	Grand public	nombre rapports	rapports d'activités	SP/CNDD	Disponibilité des ressources financières
	Activité 2.1.1.3. Assurer la couverture médiatique de toutes les activités relatives à la biodiversité	grand public	Nombre de liens de publication	rapports d'activités	SP/CNDD	Disponibilité des ressources financières

Objectif spécifique 2.2 :	Renforcer le plaidoyer pour la prise de mesures en faveur de l'intégration de la diversité biologique dans les référentiels de développement et pour la capitalisation-promotion des bonnes pratiques	Grand public	% de référentiels intégrant la DB, % de bonnes pratiques capitalisées et promues	rapports d'activités	SP/CNDD, MEEA, spécialistes de la biodiversité	Disponibilité des ressources financières
Résultat 2.2.1 :	les activités de plaidoyer sont renforcées pour la prise en compte de la DB dans les référentiels de développement	décideurs	Nombre total d'activités de plaidoyer réalisées, nombre de personnes par groupes d'acteurs touchés	Rapports d'activités	SP/CNDD, MEEA, spécialistes de la biodiversité	Disponibilité des ressources financières
Activités	Activité 2.2.1.1. Organiser 01 rencontre de plaidoyer auprès des décideurs au niveau national, pour la prise de mesures en faveur de l'intégration de la diversité biologique dans les documents de stratégies, plans, projets/programmes de développement chaque année (gouvernements, collectivités territoriales, ANT)	-(gouvernements, ANT, collectivités, SG, DG...),	Nombre de rencontres, nombre de personnes touchées	rapports d'activités	SP/CNDD, MEEA, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.1.2. Organiser 01 rencontre de plaidoyer auprès des acteurs du secteur privé, les ONG et associations aux niveaux national, régional pour l'intégration de la diversité biologique dans les documents de stratégies, plans, projets/programmes de développement chaque année	Secteur privé, ONG/Associations,	Nombre de rencontres, nombre de personnes touchées	Rapports d'activités	SP/CNDD, MEEA, spécialistes de la biodiversité	Disponibilité financière
	Activité 2.2.1.3. Tenir une rencontre de plaidoyer pour la mobilisation des financements auprès des partenaires techniques et financiers (table ronde) chaque année	PTF,	Nombre de rencontres, nombre de PTF	rapports d'activités	SP/CNDD, MEEA, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.1.4. Organiser 3 foires pour la promotion des modes de production et de consommation durables avec les institutions de recherches, la société civile et les structures techniques à raison d'une foire par an	chercheurs, promoteurs des produits, société civile, structures techniques	Nombre de foires, nombre d'acteurs,	rapports d'activités	SP/CNDD, MEEA, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.1.5. Organiser une journée scientifique avec le monde de la recherche	chercheurs	Nombre de journée scientifique	rapports d'activités	SP/CNDD, MEEA, spécialistes de la biodiversité	disponibilité

Résultat 2.2.2 :	les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles, de conservation de la biodiversité et de développement durables sont capitalisées, valorisées et promues	Acteurs, Spécialistes de la biodiversité	Nombre de bonnes pratiques capitalisées, valorisées et promues	Rapports d'activités	SP/CNDD, MEEA, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
Activités	Activité 2.2.2.1 concevoir, réaliser et diffuser des émissions radio et télé sur les bonnes pratiques en matière de conservation de la biodiversité en français et dans 3 principales langues nationales.	Grand public	Nombre d'émissions,	rapports d'activités	SP/CNDD, DGPE, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.2.2. Organiser chaque année 02 visites guidées des hommes et femmes des médias sur les bonnes pratiques en matière de gestion de la biodiversité	Hommes et femmes de médias	Nombre de visites et nombre d'hommes et de femmes des médias	rapports d'activités	SP/CNDD, spécialistes du monde rural, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.2.3. Editer et diffuser un catalogue (5000 exemplaires) des bonnes pratiques en matière de conservation et de gestion durables de la diversité biologique	acteurs biodiversité	Nombre de catalogues réalisés diffusés;	rapports d'activités	SP/CNDD, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.2.4. Organiser chaque année 03 voyages d'études de groupements de producteurs sur les bonnes pratiques en matière de conservation de la biodiversité	Producteurs	Nombre de voyages d'étude, Nombre de producteurs	rapports d'activités	SP/CNDD, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.2.5. Réaliser et diffuser 2 documentaires en mooré, fulfuldé et dioula sur les bonnes pratiques en matière de conservation de la biodiversité.	Grand public	Nombre de documentaires réalisés et diffusés	rapports d'activités	SP/CNDD, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
Activités	Activité 2.2.2.6. Tenir une session de sensibilisation de 30 comités villageois de gestion de la faune et des aménagements forestiers sur les bonnes pratiques de conservation de la biodiversité par an	Membres des comités villageois de gestion de la faune et des aménagements forestiers	Nombre de membres formés, liste de présence	rapports d'activités	SP/CNDD, DGE, MEEA, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.2.7. Tenir deux sessions de sensibilisation des tradi-praticiens et groupements de femmes sur les bonnes pratiques de cueillette des plantes médicinales et des PFNL chaque année	groupements de femmes et d'hommes	Nombre de groupements de femmes ; Nombre de session	rapports d'activités	SP/CNDD, économie verte, MEEA, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière

	Activité 2.2.2.8. Tenir une session de sensibilisation des membres des Comités locaux de l'Eau (CLE) et Comités d'usagers de l'eau (CUE) sur les bonnes pratiques culturelles protégeant les berges chaque année	Membres CLE et CUE	nombre de membres CLE et CUE formés	rapports d'activités	SP/CNDD, DGEF, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
Résultat 2.2.3 :	Des organes et instruments pour la pérennisation de la communication sur la biodiversité sont formalisés et opérationnalisés	SP/CNDD	% d'organes et instruments formalisés et opérationnels	rapports d'activités	SP/CNDD, DGEF, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.3.1. Organiser Une session de caractérisations et de renseignements des nouveaux indicateurs par an	SP/CNDD (ONDD) et répondant CHM	nombre de sessions, nombre de nouveaux indicateurs	rapports d'activités	SP/CNDD, spécialistes de la biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.3.2. Concevoir-éditer-diffuser tous les 2 ans un rapport sur l'état des lieux de la biodiversité au Burkina Faso en 100 exemplaires	SP/CNDD, acteurs biodiversité, PTF	Rapport disponible	rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
			Nombre d'exemplaires édités/diffusés,			
	Activité 2.2.3.3. Elaborer les PTBA des activités de communication	cellule de suivi	PTBA disponible	rapports d'activités	SP/CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité	disponibilité financière
	Activité 2.2.3.4. Tenir 2 rencontres bilan de la mise en œuvre du plan de communication et l'élaboration des 2 rapports semestriels par an	cellules de suivi , acteurs de la biodiversité	Nombre de rencontres bilan,	rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
			Nombre de rapports, nombre de participants			
	Activité 2.2.3.5. Evaluer le plan de communication à mi-parcours	cellule de suivi , consultant, acteurs de la biodiversité	Plan évalué à mi-parcours	rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière
	Activité 2.2.3.6. Elaborer un nouveau plan de communication 2028-2030	cellule de suivi , consultant, acteurs de la biodiversité	plan de communication 2028-2030	rapports d'activités	SP-CNDD, MEEA, spécialistes biodiversité;	disponibilité financière

VII. FINANCEMENT DU PLAN DE COMMUNICATION

Le budget du plan de communication qui couvre la période de 2025-2027 remonte à **651 518 200 FCFA**.

La stratégie de mobilisation qui sera utilisée se voudrait efficace pour permettre de disposer des financements adéquats pour la mise en œuvre des activités.

Une démarche claire et structurée sera élaborée pour bien coordonner les interventions qui seront menées auprès des partenaires techniques et financières ou de leurs sources de financement.

Plusieurs étapes seront suivies pour la mobilisation des financements ; il s'agira prioritairement de concevoir un plan de mobilisation des ressources avec les acteurs concernés et qui prendra en compte les principales activités suivantes :

- identifier les sources potentielles et les opportunités de financement du plan de communication ;
- étudier les mécanismes clés de financement des bailleurs potentiels ;
- participer aux rencontres de négociations avec les partenaires techniques et financiers au niveau national et international ;
- évaluer de façon périodique la stratégie de financement en vue de la recherche d'autres innovations.

Une mobilisation conséquente des ressources financières pour la mise en œuvre des activités est une condition sine qua none pour l'atteinte des objectifs fixés.

Le tableau ci-dessous récapitule la synthèse des rubriques composant le financement du plan de communication.

Tableau 6 : Budget triennal du plan de communication

Objectifs/axes stratégiques		Budget de 3 ans
Objectif global :	Contribuer à l'amélioration des connaissances et des comportements des populations en faveur de la biodiversité en vue d'une meilleure gestion basée sur sa restauration, sa préservation/conservation et son utilisation durable grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs.	
	Accroissement des connaissances et des capacités des acteurs en vue de la conservation, de l'utilisation et la	371 903 200

Axe stratégique 1 :	valorisation durable de la diversité biologique	
Objectif spécifique 1.1	Sensibiliser et informer chaque année, 20% des acteurs sur l'importance de la diversité biologique, ses enjeux et ses implications pour l'ensemble de la planète d'ici 2027 (acteurs des secteurs publics et privés, des élèves et étudiants, communautés)	338 357 200
Objectif spécifique 1.2 :	Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la préservation, la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité en vue de la réduction de la menace sur la Diversité Biologique chaque année	33 546 000
Axe stratégique 2 :	Plaidoyer-capitalisation-diffusion et promotion de bonnes pratiques relatives à la biodiversité pour une amélioration de sa gouvernance	279 615 000
Objectif spécifique 2.1 :	Assurer la diffusion des informations relatives à la biodiversité par les médias appropriés	1 800 000
Objectif spécifique 2.2 :	Renforcer le plaidoyer pour la prise de mesures en faveur de l'intégration de la diversité biologique dans les référentiels de développement et pour la capitalisation-promotion des bonnes pratiques	277 815 000
TOTAL Axe stratégique 1& 2		651 518 200

ANNEXES

Annexe 1 : Planning de mise en œuvre									
Logique d'intervention	Activités	Budget de 3 ans	Responsable	2025	2026	2027	Autres Acteurs Impliqués	Source de financement	
Objectif global :	Contribuer à l'amélioration des connaissances et des comportements des populations en faveur de la biodiversité en vue d'une meilleure gestion basée sur sa restauration, sa préservation/conservation et son utilisation durable grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs.								
Axe stratégique 1 :	Accroissement des connaissances et des capacités des acteurs en vue de la conservation, de l'utilisation et la valorisation durable de la diversité biologique								
Objectif spécifique 1.1	Sensibiliser et informer chaque année, 20% des acteurs (acteurs des secteurs publics et privés, des élèves et étudiants, communautés) sur l'importance de la diversité biologique, ses enjeux et ses implications pour l'ensemble de la planète d'ici 2027								
Résultat 1.1.1 :	20% des populations des villes, communautés locales des régions, communes et villages, sont sensibilisés chaque année sur l'importance de la DB, ses enjeux et implications pour l'ensemble de la planète (Organisation des campagnes /information/sensibilisation)								
Activités	Activité 1.1.1.1. Produire des outils de sensibilisation et de communication en français et dans les principales langues nationales en faveur de 10 groupes d'acteurs clés concernés (populations des villes, communautés locales, élèves et étudiants, services centraux et déconcentrés, collectivités, ONG et associations, chercheurs, tradi praticiens, producteurs...) ;	10 275 000	SP/CNDD	X			MEEA-Spécialistes biodiversité	à rechercher	
	Total								
	Activité 1.1.1.2. Produire des capsules vidéo sur la situation de biodiversité du Burkina Faso, son importance et les dangers liés à sa perte en vue d'une large diffusion dans les télévisions et les réseaux sociaux,	2 902 000	SP/CNDD	X			MEEA-Spécialistes biodiversité	à rechercher	
Activités	Activité 1.1.1.3. Mener des campagnes de sensibilisation et de communication sur l'importance de la biodiversité, les conséquences liées à sa perte et les mesures à prendre pour un changement de comportement (du grand public; populations des villes, communautés locales...)	180 000 000	SP/CNDD	X	X	X	MEEA-Spécialistes biodiversité-communicateurs	à rechercher	

	Activité 1.1.1.4. Organiser 10 séances de causeries éducatives sur l'écocitoyenneté chaque année pour la sensibilisation et l'information des jeunes des établissements (lycées et collèges) et les universitaires (en vue d'un changement de comportement) (10X3)	25 500 000	SP/CNDD	X	X	X	DGPE-MEEA-Enseignants	à rechercher
	Activité 1.1.1.5. Organiser 1 rencontre de sensibilisation et d'information des femmes membres de la société civile (associations, groupements féminins) sur l'importance de la biodiversité, sa conservation et son utilisation rationnelle au niveau régional et national chaque année	6 075 000	SP/CNDD	X	X	X	Spécialistes biodiversité	à rechercher
	Activité 1.1.1.6. Organiser 1 rencontre de sensibilisation en faveur des associations de journalistes, des communicateurs chaque année (1X3)	4 275 000	SP/CNDD	X	X	X	MEEA-acteurs de la communication	à rechercher
	Activité 1.1.1.7. Organiser chaque année, 1 séance de sensibilisation en faveur des acteurs du secteur des arts, de la culture et les cinéastes afin de stimuler le changement de comportement de leur public; (1X3)	4 275 000	SP-CNDD	X	X	X	MEEA, spécialistes biodiversité;	à rechercher
	Activité 1.1.1.8. Organiser chaque année la journée de la biodiversité au niveau national et régional à travers des communications de masse (journées portes ouvertes, conférences publiques, jeux radiophoniques, plateaux télévisés...)	11 100 000	SP-CNDD	X	X	X	MEEA, spécialistes biodiversité;	à rechercher
	Activité 1.1.1.9. Organiser des 4 sorties de sensibilisation et de partage de connaissances au profit des élèves et étudiants dans les aires de conservation	50 400 000	SP-CNDD	X	X	X	MEEA, spécialistes biodiversité;	à rechercher
	Activité 1.1.1.10. Diffuser 1 message clés (par sms) par semaine dans une société de téléphonie mobile (Telmob, Télécel, Orange, etc.) (90 semaines)	655 200	SP/CNDD	X	X	X	téléphonies mobiles	à rechercher
	Activité 1.1.1.11 Réaliser des affiches portant des messages clés sur la diversité biologique au profit des ministères et institutions et les services déconcentrés	30 000 000	SP-CNDD	X	X	X	MEEA spécialistes biodiversité;	à rechercher
Résultat 1.1.2 :	10% des acteurs connaissent l'importance de la diversité biologique, ses enjeux et implications pour l'ensemble de la planète et ont changé leurs comportements (enquêtes, sondages)							
Activités	Activité 1.1.2.1. Réaliser une étude sur les connaissances de la biodiversité et son importance par les hommes et les femmes et l'évolution des comportements d'ici fin 2026	12 900 000	SP-CNDD	X	X	X	MEEA, spécialistes biodiversité;	à rechercher
Objectif spécifique 1.2 :	Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la préservation, la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité en vue de la réduction de la menace sur la Diversité Biologique chaque année.							

Résultat 1.2.1 :	Des acteurs impliqués dans la préservation, la conservation et l'utilisation de la biodiversité ont leurs capacités renforcées chaque année (collectivités territoriales, les tradi praticiens, les ONG et associations, Communicateurs, Hommes de médias, cellules environnementales)							
Activités	Activité 1.2.1.1. Organiser 4 sessions d'information sur l'importance de la biodiversité et les enjeux et impacts au profit des services techniques au niveau national et déconcentré, (collectivités territoriales, les tradi praticiens, les ONG et associations, Communicateurs, Hommes de médias...)	23 100 000	SP-CNDD	X	X	X	MEEA, spécialistes biodiversité;	à rechercher
	Activité 1.2.1.2. Organiser 1 atelier d'informations sur la diversité biologique au profit des cellules environnementales chaque année (1X3)	10 446 000	SP-CNDD	X	X	X	MEEA, spécialistes biodiversité;	à rechercher
Axe stratégique 2 :	Plaidoyer-capitalisation-diffusion et promotion de bonnes pratiques relatives à la biodiversité pour une amélioration de sa gouvernance							
Objectif spécifique 2.1 :	Assurer la diffusion des informations relatives à la biodiversité par les médias appropriés.							
Résultat 2.1.1. :	les informations relatives à la biodiversité sont diffusées par les plateformes nationales et internationales et les médias appropriés							
Activités	Activité 2.1.1.1. Relancer le site web du SP/CNDD pour la diffusion des informations	900 000	SP/CNDD	X	X	X	SP/CNDD	
	Activité 2.1.1.2. Diffuser les rapports et les comptes rendus des rencontres internationales sur la convention de la biodiversité dans les sites web (SP/CNDD, CHM, ONEDD, MEEA) et pages Facebook	900 000	SP/CNDD	X	X	X	SP/CNDD	
	Activité 2.1.1.3. Assurer la couverture médiatique de toutes les activités relatives à la biodiversité	PM	SP/CNDD	X	X	X	SP/CNDD	PM
Objectif spécifique 2.2 :	Renforcer le plaidoyer pour la prise de mesures en faveur de l'intégration de la diversité biologique dans les référentiels de développement et pour la capitalisation-promotion des bonnes pratiques							
Résultat 2.2.1 :	les activités de plaidoyer sont renforcées pour la prise de mesure en faveur de l'intégration de la DB dans les référentiels de développement							
Résultat :	Activité 2.2.1.1. Organiser 01 rencontre de plaidoyer auprès des décideurs au niveau national, pour la prise de mesures en faveur de l'intégration de la diversité biologique dans les documents de stratégies, plans, projets/programmes de développement chaque année (gouvernements, collectivités territoriales, ANT) (1X3)	7 725 000	SP/CNDD	X	X	X	MEEA, spécialistes de la biodiversité	à rechercher

	Activité 2.2.1.2. Organiser 01 rencontre de plaidoyer auprès des acteurs du secteur privé, les ONG et associations aux niveaux national, régional pour l'intégration de la diversité biologique dans les documents de stratégies, plans, projets/programmes de développement chaque année	7 500 000	SP/CNDD	X	X	X		à rechercher
	Activité 2.2.1.3. Tenir une rencontre de plaidoyer pour la mobilisation des financements auprès des partenaires techniques et financiers (table ronde) chaque année (1X3)	7 500 000	SP/CNDD	X	X	X		à rechercher
	Activité 2.2.1.4. Organiser 3 foires pour la promotion des modes de production et de consommation durables avec les institutions de recherches, la société civile et les structures techniques à raison d'une foire par an	15 000 000	SP/CNDD	X	X	X		à rechercher
	Activité 2.2.1.5. Organiser une journée scientifique avec le monde de la recherche	6 000 000	SP/CNDD	X	X	X		à rechercher
Résultat 2.2.2 :	les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources naturelles, de conservation de la biodiversité et de développement durables sont capitalisées et valorisées							
	Activité 2.2.2.1 concevoir, réaliser et diffuser des émissions radio et télé sur les bonnes pratiques en matière de conservation de la biodiversité en français et dans 3 langues nationales.	15 000 000	SP/CNDD	X	X	X		à rechercher
	Activité 2.2.2.2. Organiser chaque année 02 visites guidées des hommes et femmes des médias sur les bonnes pratiques en matière de gestion de la biodiversité	15 000 000	SP/CNDD	X	X	X		à rechercher
	Activité 2.2.2.3. Editer et diffuser un catalogue (5000 exemplaires) des bonnes pratiques en matière de conservation et de gestion durables de la diversité biologique	10 000 000	SP/CNDD	X	X	X		à rechercher
	Activité 2.2.2.4. Organiser chaque année 03 voyages d'études de groupements de producteurs sur les bonnes pratiques en matière de conservation de la biodiversité	27 360 000	SP/CNDD	X	X	X	spécialistes de la biodiversité	à rechercher
	Activité 2.2.2.5. Réaliser et diffuser 2 documentaires en mooré, fulfuldé et dioula sur les bonnes pratiques en matière de conservation de la biodiversité.	40 000 000	SP/CNDD	X	X	X	spécialistes de la biodiversité	à rechercher
	Activité 2.2.2.6. Tenir une session de sensibilisation de 30 comités villageois de gestion de la faune et des aménagements forestiers sur les bonnes pratiques de conservation de la biodiversité par an (30x3)	7 890 000	SP/CNDD	X	X	X		à rechercher
	Activité 2.2.2.7. Tenir deux sessions de sensibilisation des tradi-praticiens et groupements de femmes sur les bonnes pratiques de cueillette des plantes médicinales et des PFNL chaque année (1x3)	21 570 000	SP/CNDD	X	X	X		à rechercher

	Activité 2.2.2.8. Tenir une session de sensibilisation des membres des Comités locaux de l'Eau (CLE) et Comités d'usagers de l'eau (CUE) sur les bonnes pratiques culturelles protégeant les berges chaque année	18 585 000	SP/CNDD	X	X	X		à rechercher
Résultat 2.2.3 :	Des organes et instruments pour la pérennisation de la communication sur la biodiversité sont formalisés et opérationnalisés							
Activités	Activité 2.2.3.1. Organiser 1 session de caractérisation et de renseignements des nouveaux indicateurs par an	5 145 000	SP/CNDD	X	X	X	spécialistes de la biodiversité	à rechercher
	Activité 2.2.3.2. Concevoir-éditer-diffuser tous les 2 ans un rapport sur l'état des lieux de la biodiversité au Burkina Faso en 100 exemplaires	33 000 000	SP-CNDD	X	X	X	MEEA, spécialistes biodiversité;	à rechercher
	Activité 2.2.3.3. Elaborer les PTBA des activités de communication	12 675 000	SP/CNDD	X	X	X	MEEA, spécialistes biodiversité	à rechercher
	Activité 2.2.3.4. Tenir 2 rencontres bilan de la mise en œuvre du plan de communication et l'élaboration des 2 rapports semestriels par an	18 240 000	SP-CNDD	X	X	X	MEEA, spécialistes biodiversité;	à rechercher
	Activité 2.2.3.5. Evaluer le plan de communication à mi-parcours	5 475 000	SP-CNDD		X		MEEA, spécialistes biodiversité;	à rechercher
	Activité 2.2.3.6. Elaborer un nouveau plan de communication 2028-2030	10 150 000	SP-CNDD			X	MEEA, spécialistes biodiversité;	à rechercher
TOTAL		651 518 200						

Annexe 2 : Références bibliographiques

- ONU, 1992. Convention sur la Diversité Biologique ;
- MEEVCC, 2020. Stratégie de communication 2021-2025 : Rapport définitif ;
- SP/CNDD, 2017. Plan de communication sur la Diversité Biologique au Burkina Faso 2018-2020 ;
- MEEVCC, 2020. Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso ;
- MEEEA, 2022. Plan de communication de l'initiative pour une adaptation et une résilience efficaces à long terme des pays les moins avancés au Burkina Faso ;
- IPBES, 2021. Manuel de l'IPBES pour les points focaux nationaux ;
- Rio Conventions' Ecosystems and Climate Change Pavilion, Nagoya : <http://ecosystemspavilion.org> ;
- AHMED BIROUK, SD. Projet ANCRE \ inventaire des trois conventions et synergies entre elles : la convention sur la diversité biologique et sa mise en œuvre au Maroc ;
- Office Burundais pour la Protection de l'Environnement, 2021. Problèmes clés de la biodiversité au Burundi : Appel lancé aux Décideurs pour une prise de conscience pour la conservation de la biodiversité ;
- Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf> ;
- Burkina Faso, 1999. Stratégie nationale et plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique.

Annexe 3 : Guide d'entretien sur la Convention de la Diversité Biologique du Burkina Faso et de sa mise en œuvre	
Qui êtes-vous	
Profil/fonction	
Votre structure	
Quel lien y a-t-il entre votre structure et la convention sur la diversité biologique	
Question 1 : Est-ce que votre structure produit des données en lien avec la diversité biologique ?	Oui ☐ Non ☐ Si oui, lesquelles ? -----
Question 2 : Comment procède votre structure pour le partage de ces informations avec les autres acteurs ?	Transmission de rapports ☐ Par E-mail ☐ Autres (à préciser)-----
QUESTION 3 : Selon vous, Qu'est-ce que la diversité biologique ?	3.1. la diversité biologique signifie la diversité des organismes vivants (faune, flore, bactéries, etc.) et des écosystèmes présents sur Terre ☐ 3.2. la diversité biologique fait référence à l'ensemble des espèces et des êtres vivants sur Terre ou dans un écosystème spécifique ☐ 3.3. la diversité biologique c'est la diversité des espèces qui y vivent, et qui interagissent entre elles et avec ces milieux. ☐ Autres (à préciser).....
QUESTION 4 : Quels sont les autres protocoles de la	4.1 Protocole sur les espèces migratoires et protocole sur la pêche ☐

Convention sur la diversité biologique ?	4.2 Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ☐ Autres (à préciser).....
QUESTION 5 : Quels sont les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre ?	5.1 Le ministère de l'environnement et ses démembrements ☐ 5.2 L'Etat, le privé, les ONG, la population ☐ Autres (à préciser).....
QUESTION 6 : Selon vous qu'est ce qui cause la perte de la DB ?	6.1 l'homme ☐ 6.2 les changements climatiques ☐ 6.3 les deux ☐ Autres (à préciser).....
QUESTION 7 : Cochez les actions qui menacent la biodiversité	la destruction des habitats ☐ la surexploitation ☐ les espèces envahissantes ☐ le changement climatique ☐ la pollution ☐ Autres (à préciser).....
QUESTION 8 : Parmi ces approches, cochez les trois qui protègent la diversité biologique	la protection ☐ la conservation ☐ la restauration ☐ l'utilisation ☐ Autres (à préciser).....
QUESTION 9 : est-ce qu'il existe des lois ou règlement qui encadrent la gestion des ressources de la diversité biologique ? Lesquelles ?	Oui ☐ Non ☐ Si oui, lesquelles ?.....
QUESTION 10 : Selon vous, Quelles peuvent être les conséquences de la perte de la DB pour le bien être humain ?	10.1 Pauvreté, migration, chômage ☐ 10.2 Appauvrissement des ressources alimentaires, maladies, mortalité ☐ Autres (à préciser).....

QUESTION 11 : Que puis-je faire pour informer les autres acteurs ?	11.1..... 11.2..... 11.3..... 11.4.....
QUESTION 12 : Quel est l'organe mis en place pour la sauvegarde de la diversité biologique à l'international ?	12.1 FAO ☐ 12.2 UNICEF ☐ 12.3 COP (Conférence des Parties) ☐ 12.4 Autres à préciser
QUESTION 13 : Votre structure intègre-t-elle des activités en lien avec la diversité biologique ?	13.1 Non ☐ 13.2 Oui ☐ 13.3 Si oui lesquelles ?.....
QUESTION 14 : Qu'est-ce que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ?	14.1 C'est un plan stratégique pour la diversité biologique ☐ 14.2 C'est une loi universelle sur les changements climatiques ☐ 14.3 Autres à préciser
QUESTION 15 : A qui s'adresse le cadre ?	15.1 Aux forestiers ☐ 15.2 A l'Etat ☐ 15.3 A tout le monde ☐ 15.4 Autres à préciser
QUESTION 16 : Selon vous, quelles sont les actions à entreprendre par l'Etat pour faire connaître l'importance de la diversité biologique ?	16.1..... 16.2..... 16.3..... 16.4.....
QUESTION 17 : Pourquoi les gens ne connaissent pas la	17.1..... 17.2..... 17.3..... 17.4.....

convention sur la diversité biologique du Burkina Faso ?	
QUESTION 18 : Selon vous, quels sont les acteurs qui doivent s'impliquer	18.1.....
	18.2.....
	18.3.....
	18.4.....
	18.5.....
	18.6.....
	18.7.....
	18.8.....
	18.9.....
	18.10.....
	18.11 Autres à préciser

La vision du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal est celle d'une société vivant en harmonie avec la nature, ou « d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains »

Quelles sont vos recommandations pour améliorer la communication autour de la SPANB qui sera révisée en vue de contribuer à la réalisation de la vision du cadre mondial ci-dessus citée :

A l'endroit des
décideurs.....

A l'endroit des techniciens
.....

A l'endroit des
chercheurs.....

A l'endroit des élèves

A l'endroit des populations